

La Gazette de L'EMPIRE



1^{er} semestre 2021 / N°41

SOMMAIRE

<i>Page 1 :</i>	<i>Couverture</i>
<i>Page 2 :</i>	<i>Sommaire</i>
<i>Page 3 :</i>	<i>Le mot du Maire</i>
<i>Pages 4 à 21 :</i>	<i>C.R. des réunions du Conseil Municipal</i>
<i>Page 22 :</i>	<i>Informations municipales</i>
<i>Page 23 :</i>	<i>Informations diverses</i>
<i>Pages 24 à 53 :</i>	<i>Vie au village</i>
<i>Page 54 :</i>	<i>Travaux divers</i>
<i>Pages 55 à 56:</i>	<i>CAP Jeunes</i>
<i>Page 57:</i>	<i>Résultats élections L'empire</i>
<i>Page 58:</i>	<i>Analyse de l'eau</i>
<i>Pages 59 à 60 :</i>	<i>Traitements agricoles</i>
<i>Pages 61 à 63 :</i>	<i>C.A.U.E</i>
<i>Page 64 :</i>	<i>Permanences Aisne Habitat</i>
<i>Pages 65 à 68 :</i>	<i>Vermandois shopping</i>
<i>Pages 69 à 70 :</i>	<i>Piscine du Vermandois</i>
<i>Page 71 :</i>	<i>France Service de la CCPV</i>
<i>Page 72 :</i>	<i>Evènement Vermandois</i>
<i>Page 73 :</i>	<i>Calendrier déchets recyclables</i>
<i>Pages 74 à 86 :</i>	<i>ADOBUS</i>
<i>Page 87 :</i>	<i>Réforme fiscale</i>
<i>Pages 88 à 89 :</i>	<i>Histoire Locale</i>
<i>Pages 90 à 91:</i>	<i>Au jardin</i>
<i>Page 92:</i>	<i>Humour</i>
<i>Pages 93 à 94 :</i>	<i>Le petit coin cuisine</i>
<i>Page 95 :</i>	<i>Aide mémoire</i>
<i>Page 96 :</i>	<i>Couverture</i>

Comité de rédaction :

M. Thierry Cornaille, Maire, Mme Yvonne Heluin, 1^{ère} Adjointe, Mme Lydie Puche, Mme Caroline Cazé conseillères municipales, Melle Kathy Macaigne, secrétaire de mairie, M. Laurent Tellier.

Le mot du Maire

L'année 2020 a été moralement difficile, le début de l'année 2021 n'est pas en reste. Toutefois une différence non négligeable, l'existence d'un vaccin efficace contre le Covid 19. A ma connaissance, nous n'avons pas eu à déplorer de décès dans la commune dû à ce virus. Cette vaccination, accessible à tous doit pouvoir nous en prémunir. Si j'ai un message capital à vous transmettre, c'est bien celui de vous faire vacciner. Cette pandémie, si elle nous empêche de vivre normalement et surtout d'organiser des manifestations festives, elle ne nous a pas supprimé nos projets d'investissement et d'évolution de notre commune. Ainsi, nous avons mené à bien l'opération de plantation de 625 mètres linéaires de haies le long des chemins que nous souhaitons maintenir et protéger, et de 10 arbres fruitiers. Ces derniers ont été mis en place et parrainés par les enfants du village qui se sont faits une joie de participer à cette action. Ils sont désormais les garants de l'avenir de leurs arbres. L'investissement financier a bénéficié d'une participation de la Région des Hauts de France.

Nous avons également terminé la mise aux normes de notre réseau incendie. Ainsi, un poteau défectueux a été renouvelé, un autre dans le même état a été remplacé par une bouche enterrée, et enfin, un troisième poteau a été construit afin de couvrir correctement l'ensemble de notre commune. Je tenais beaucoup à cette rénovation, et je me suis battu afin d'obtenir le maximum de subventions de la part de l'état et du département. Le Maire étant aussi responsable de la défense incendie, il n'était pas envisageable de « jouer » avec les risques dans ce domaine. La commune a également délibéré pour adhérer au dispositif Cap' Jeunes du département. Ce dispositif permet aux jeunes de 16 à 21 ans de participer à des actions proposées par la collectivité, contre rémunération financée par le Département et la commune. Cette rémunération doit couvrir une dépense « utile », permis de conduire, ordinateur... A ce titre, nous recherchons un jeune du village pour des travaux d'entretien et nettoyage aux cimetières. S'adresser en mairie aux heures d'ouverture.

Concernant toujours les jeunes, je les invite à prendre connaissance des informations dans ce bulletin décrivant l'Adobus. C'est un outil spécifique pour nos adolescents de 11 à 17 ans, mis en place par la communauté de communes. Il s'agit d'un accueil de loisirs itinérant, encadré par des animateurs diplômés, qui permet le montage de projets et l'accompagnement dans de saines activités. L'Adobus vient d'être renouvelé, et l'aménagement a été pensé et réalisé selon notre volonté. Le premier passage à L'empire est programmé le 23 décembre, mais rien n'empêche la participation dans d'autres villages, avec un transport assuré.

Concernant les investissements de cette année 2021, priorité est donnée au remplacement de l'ensemble de notre éclairage au sodium, par un nouvel éclairage aux leds. Moins énergivore, ne nécessitant pas d'entretien, nous visons, avec ces nouveaux équipements une réduction conséquente de nos charges de fonctionnement. Une subvention de 60% m'a été accordée par l'Etat, et le rachat des certificats d'énergie qui s'ajoutent vont permettre un financement total à hauteur de 70%.

La commune est désormais propriétaire de l'ex-maison Nottelet. Une division cadastrale a été effectuée. Nous garderons pour la commune une partie du terrain pour des aménagements futurs. Par contre, nous partirons sur une vente de la maison et d'une partie du terrain.

J'ai une nouvelle fois proposé au conseil municipal le maintien des taux d'imposition. Pas de hausse. Toutefois votre feuille d'imposition sera différente sur la répartition commune/département, avec la suppression imminente de la taxe d'habitation pour tous.

N'oubliez pas de télécharger l'application gratuite Ma Mairie En Poche (MMEP) pour recevoir les informations urgentes ou indispensables.

Passez de bonnes vacances, prenez bien soin de vous.

Le Maire

Thierry CORNAILLE

13 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un et le treize janvier à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents : M. BILOÉ Jean-Paul, Mme CAZÉ Caroline, M. CAZÉ Laurent, M. CORNAILLE Thierry, M. FISCHER Pierre, M. FRAZIER Bruno, Mme HÉLUIN Yvonne, Mme PUCHE Lydie, Mme TELLIER Annette.

Absents excusés : Mme ANFRAY Anne-Sophie et M. ALVES DA SILVA Benjamin.

Procurations : - Mme Anne-Sophie ANFRAY à Mme Lydie PUCHE ;
- M. Benjamin ALVES DA SILVA à Mme Caroline CAZÉ.

Madame Caroline CAZÉ est élue secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage :

- Aux cinq militaires décédés au Mali,
- à Monsieur Valéry Giscard D'Estaing, ancien Président de la République,
- Madame Geneviève DEJEAN, Maire honoraire de LEMPIRE.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du vingt-huit octobre deux mil vingt, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

I – DELIBERATIONS

A – Modification statutaire des compétences de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois : Prise de compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire »

Considérant que le territoire de la Communauté de Communes est doté d'une piscine depuis les années 1970, que celle-ci est actuellement gérée par le SIVU de Bohain-Fresnoy et exclusivement financée par ces deux Communes.

Que cet équipement, avec près de 30 000 entrées par an accueillant les scolaires et les particuliers, présente un intérêt qui dépasse le cadre de ces deux communes.

Qu'elle est la seule piscine sur le territoire intercommunal, que c'est un lieu de pratique des sports aquatiques qui mériterait d'être développé pour répondre aux besoins de tous les habitants de la Communauté de Communes du Pays du vermandois.

Il s'agit de permettre à tous les habitants du territoire intercommunal de bénéficier des mêmes conditions d'accès, de financer la rénovation et d'éventuels travaux d'agrandissement.

Par délibération en date du 1 décembre 2020, Le Conseil communautaire a approuvé la prise de compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt

communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » et a qualifié la gestion de la piscine d'intérêt communautaire.

Conformément aux dispositions du code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-5, III, pour être effective cette prise de compétence devra être approuvée par délibération à la majorité qualifiée : les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Il appartient donc maintenant au conseil Municipal de se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, par onze voix pour, zéro voix contre, zéro abstention :

DECIDE la prise de compétence optionnelle par la Communauté de Communes du Vermandois : « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ».

B – Adhésion de la commune de LONGUEAU à la F.D.E.80

Monsieur le Maire précise que la ville de Longueau a demandé son adhésion la Fédération.

Par délibération du 23 septembre 2020, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Longueau à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, se déclare favorable à l'adhésion à la Fédération de la ville de Longueau.

C – Adhésion et abonnement au journal « Le Démocrate de l'Aisne »

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu du « Démocrate de l'Aisne » qui est le journal hebdomadaire composé avec des caractères de plomb sur une Linotype et imprimé sur un papier d'une laize de 88 cm, avec l'aide d'une rotative Duplex BUHLER frères datant de 1927. Il est le dernier journal au monde encore fabriqué et imprimé à l'ancienne.

Ce journal existe grâce à l'association qui porte son nom. Un appel à adhésion et abonnement est lancé afin de continuer à faire vivre cette association.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré décide d'adhérer à l'association et de s'abonner au journal.

D – Demande de subventions : Association Oncobleuets-Courlancy, A.F.S.E.P., Prévention Routière

M. le Maire explique à l'assemblée que diverses demandes de subventions ont été envoyées à la Mairie. Le Conseil Municipal décide, par onze voix contre, zéro voix pour et zéro abstention, de ne pas allouer de subventions aux organismes énumérés ci-après :

- | | |
|---------------------------------------|-------|
| ○ Association Oncobleuets-Courlancy : | NEANT |
| ○ A.F.S.E.P. : | NEANT |
| ○ Association Prévention Routière : | NEANT |

II – QUESTIONS DIVERSES

A – Courriers divers

- 1) Monsieur le Maire met à la disposition de l'Assemblée les vœux reçus.

- 2) Madame Pascale GRUNY et Monsieur Xavier BERTRAND ont envoyé leurs condoléances suite au décès de Madame Geneviève DEJEAN, Maire Honoraire de Lempire.
- 3) Madame Pascale GRUNY et Madame Monique SEBASTIJAN ont envoyé leurs remerciements pour l'envoi de la gazette N°40 du second semestre 2020.
- 4) Monsieur Julien DIVE a envoyé un courrier informant les communes de la suppression du seuil de la DETR dans le Département de l'Aisne.
- 5) NOREADE, Valor-Aisne, la F.D.E. 80 et la C.C.P.V. ont envoyé leur rapport d'activité 2019.
- 6) Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une réunion de la commission déchets de la C.C.P.V. s'est réunie le 24 novembre 2020. Quelques changements sont à prévoir à partir de 2021.
- 7) Monsieur le Maire explique qu'il a créé une page facebook au nom de la commune : « Commune de Lempire ». Cette action a pour objectif de transmettre un maximum d'informations. Chacun est invité à demander son adhésion et à inciter la population à le faire également.
- 8) Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il existe une application à télécharger « Ma Mairie en Poche » proposée gratuitement par la Communauté de Communes. Cette application a également pour objectif de recevoir les informations des communes adhérentes et de la C.C.P.V.
- 9) L'Office du tourisme de la C.C.P.V. a envoyé un état du patrimoine à chaque commune.
- 10) Monsieur le Maire explique que le programme concernant les plantations est déjà bien avancé : L'inventaire et le bornage ont été effectués, les plantations sont quasi terminées. Les factures ont été mandatées et les subventions seront demandées dès que possible.
- 11) Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le devis de la F.D.E.80 a été utilisé pour déposer le dossier D.E.T.R. sur la plateforme de la Préfecture mais un second devis a été demandé à la S.I.C.A.E.

B – Participation aux réunions

- 03/11/2020 : 17 heures 00, Conseil d'Ecole, à Le Ronsoy, Anne-Sophie ANFRAY ;
- 03/11/2020 : 17 heures 30, Conseil d'Ecole, à Vendhuile, Thierry CORNAILLE ;
- 17/11/2020 : 17 heures 00, Réunion de la commission habitat de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 18/11/2020 : 15 heures 30, Rendez-vous pour la présentation d'un logiciel de gestion des accueils de loisirs à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 23/11/2020 : 09 heures 00, Réunion de préparation pour la pose des bornes sur les chemins ruraux, à Lempire, Jean-Paul BILOË, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 23/11/2020 : 18 heures 00, Conférence des Mairies à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 24/11/2020 : 18 heures 00, Réunion de la commission des déchets ménagers de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 25/11/2020 : 18 heures 30, Réunion du bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 01/12/2020 : 08 heures 00, Rendez-vous avec la Société Métris pour la pose des bornes des chemins ruraux, à Lempire, Jean-Paul BILOË, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 01/12/2020 : 17 heures 00, Réunion de la commission habitat de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;

- 01/12/2020 : 19 heures 00, Réunion du Conseil Communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 04/12/2020 : 10 heures 00, Récupération des arbres fruitiers avant plantation, à Prémont et mise en jauge, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 08/12/2020 : 09 heures 00, Rendez-vous avec le service de déminage pour l'enlèvement d'un obus dans la commune, à Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 10/12/2020 : 18 heures 00, Réunion sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 18/12/2020 : Matinée, Distribution des colis de Noël aux aînés, à Lempire, Yvonne HELUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 19/12/2020 : 14 heures 00, Distribution du Noël aux enfants, à Lempire, Yvonne HELUIN et Thierry CORNAILLE ;

C – Participation aux travaux

- 04/11/2020 : Pose d'un miroir de sécurité dans les virages, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 01/12/2020 : Pose des guirlandes de Noël dans la commune, Jean-Paul BILOÉ et Pierre FISCHER ;
- 09-12-19 et 30/12/2020 : Plantations des haies dans les chemins ruraux de Lempire, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 21/12/2020 : 14 heures 00, Réunion des vice-présidents de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 23/12/2020 : 14 heures 00, Plantation des arbres fruitiers avec les enfants volontaires du village, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 11/01/2021, 14 heures 00, Réunion en audioconférence avec la Préfecture de l'Aisne sur les subventions 2021, Thierry CORNAILLE ;
- 12/01/2021 : 15 heures 00, Réunion avec l'architecte chargé des travaux d'agrandissement de la Grenouillère de Bohain à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé le registre :

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

24 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt-quatre mars à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents : M. ALVES DA SILVA Benjamin, Mme ANFRAY Anne-Sophie, M. BILOÉ Jean-Paul, M. CAZÉ Laurent, M. CORNAILLE Thierry, M. FISCHER Pierre, M. FRAZIER Bruno, Mme HÉLUIN Yvonne, Mme PUCHE Lydie, Mme TELLIER Annette.

Absente excusée : Mme CAZÉ Caroline.

Procuration : Mme Caroline CAZÉ à Monsieur Laurent CAZÉ

Monsieur Benjamin ALVES DE SILVA est élu secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage à Monsieur André CAVROT, ancien Conseiller Municipal de la commune de LEMPIRE.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du treize janvier deux mil vingt et un, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

I – DELIBERATIONS

A – Autorisation au Maire de réaliser une division cadastrale sur les parcelles A333, A336 et A337

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'achat de la propriété sise 23 Grande Rue à Lempire est officialisée. Les fonds de la ligne de crédit ont été virés et les mandatements ont été effectués.

Afin de pouvoir procéder à la vente de la maison et d'une partie du terrain, il est indispensable de procéder à une division cadastrale et au bornage des nouvelles parcelles découlant de la division cadastrale.

Le Conseil Municipal, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention :

- Autorise le Maire à faire les démarches pour procéder à la division des parcelles A333, A336 et A337 nouvellement acquise par la commune,
- Autorise le Maire à faire borner les nouvelles parcelles issue de la division parcellaire,
- Autorise le Maire à signer tous les documents liés à la division parcellaire et au bornage,
- Accepte le devis de la société METRIS pour un montant de 885.00 €H.T., soit 1002.00 € T.T.C.

B – Autorisation au Maire de procéder à la vente de la maison au N°23 Grande Rue ainsi que la parcelle de terrain issue de la division cadastrale (partie de l'ex A336)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la revente de la maison sise 23 Grande Rue avait déjà été envisagée à plusieurs reprises lors de précédentes réunions de conseil.

Le Conseil Municipal, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, autorise Monsieur le Maire :

- A lancer toutes les démarches afin de procéder à la revente de la maison et de la partie du terrain qui sera issue de la division cadastrale ;
- A signer tout document relatif à la revente de ce bien ;
- A passer toutes les écritures comptables liées cette revente.

La vente sera proposée sous forme administrative, l'offre dont le montant est le plus élevé sera retenue sans être inférieure à 25 000 € ; compte tenu du défrichage du terrain qui sera réalisé par la commune.

Un cahier des charges sera rédigé en collaboration avec l'A.D.I.C.A.

C – Vote du compte de gestion du percepteur 2020

Par onze voix pour, zéro voix contre, zéro abstention, le Conseil Municipal vote et accepte le compte de gestion 2020 dressé par Monsieur Alain DURAND, receveur municipal et qui se présente ainsi :

	1 RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2019	2 PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2020	3 RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	4 TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	5 RESULTAT DE CLOTURE 2020
INVESTISSEMENT	- 2 797.10	0.00	- 2 050.80	0.00	- 4 847.90
FONCTIONNEMENT	44 469.63	2 797.10	125.72	0.00	41 798.25
TOTAL	41 672.53	2 797.10	- 1 925.08	0.00	36 950.35

D – Vote du compte administratif 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Yvonne HÉLUIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice considéré, par dix voix pour, zéro voix contre et zéro abstention :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés.....		44 469.63	2 797.10			41 672.53
Part affectée à l'investiss.....		2 797.10				2 797.10
Opérations de l'exercice.....	66 437.26	66 562.98	14 183.04	12 132.24	80 620.30	78 695.22
TOTAUX.....	66 437.26	108 235.51	16 980.14	12 132.24	80 620.30	117 570.65
Résultats de clôture.....		41 798.25	4 847.90			36 950.35
Restes à réaliser.....			21 884.53	6 812.61	21 884.53	6 812.61
TOTAUX CUMULES.....		41 798.25	26 732.43	6 812.61	21 884.53	43 762.96
RESULTATS DEFINITIFS...		41 798.25	19 919.82			21 878.43

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

E) Affectation du résultat

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 21 878.43 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A – Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) + 125.72 €

B – Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) + 41 672.53 €

C – Résultat à affecter

A + B (hors restes à réaliser) + 41 798.25 €

D – Solde d'exécution d'investissement

R 001 (besoin de financement) 4 847.90 €

E – Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement 15 071.92 €

Excédent de financement 0.00 €

F - BESOIN DE FINANCEMENT (D + E)

19 919.82 €

AFFECTATION (= C) (G + H)

+ 41 798.25 €

1) Affectation en réserve R1068 en investissement (G) (=F)

19 919.82 €

2) H Report en fonctionnement R002

+ 21 878.43 €

F) Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 12/11/2014,

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe afin d'exercer les fonctions d'Entretien

Le Maire propose à l'assemblée,

- **la création d'1 emploi** d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe, permanent à temps non complet à raison de cinq heures hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un agent titulaire relevant du grade des Adjoints Techniques, et de la catégorie C.

- Une expérience professionnelle similaire serait souhaitée.

- L'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente au grade des Adjoints Techniques Principaux de 2^{ème} Classe.

A défaut pour faire face à une vacance temporaire d'emploi et dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté sur le fondement de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/04/2021,

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe

Grade : Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe

- ancien effectif 1

- nouvel effectif 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

G) C.C.P.V. : Prise compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (A.O.M.)

La loi d'orientation des Mobilités dite « LOM » du 24 décembre 2019 vise à permettre la mise en place d'un nouveau cadre de gouvernance en matière de mobilité. Ce modèle s'appuie sur deux niveaux de Collectivités : l'Intercommunalité (AOM) et la région (AOMR) compétentes toutes deux pour développer directement ou indirectement différents types de services de mobilité, en coordination et en complémentarité.

Ainsi la Communauté de Communes intervient pour mettre en place une offre supplémentaire de mobilité d'intérêt local, complémentaire et articulée au mieux avec l'offre régionale.

Par délibération en date du 10 mars 2021 Le Conseil communautaire a approuvé la prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » (AOM).

Conformément aux dispositions du code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-5, III, pour être effective cette prise de compétence devra être approuvée par délibération à la majorité qualifiée : les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Il appartient donc maintenant au conseil Municipal de se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, par onze voix pour, zéro voix contre, zéro abstention

DECIDE la prise de compétence par la Communauté de Communes du Vermandois : « Autorité Organisatrice de la Mobilité ».

H) Travaux d'Eclairage Public : Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans une précédente réunion, le Conseil Municipal avait décidé de déposer un dossier D.E.T.R. afin que l'Etat puisse aider la commune à réaliser des travaux de remplacement de 36 points lumineux par des lampes LED. Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que plusieurs devis ont été demandés et met ces derniers à disposition de l'Assemblée après en avoir donné lecture et après y avoir apporté quelques informations reçues lors des différents entretiens avec les entreprises sollicitées.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, accepte le devis de la S.I.C.A.E. pour un montant hors taxes de 21 257.25 €, soit 25 508.70 € T.T.C.

I) Demandes de subventions

M. le Maire explique à l'assemblée que diverses demandes de subventions ont été envoyées à la Mairie. Le Conseil Municipal décide, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, de ne pas allouer de subventions aux organismes énumérés ci-après :

- | | |
|--|-------|
| ○ AFM TELETHON : | NEANT |
| ○ Les Restaurants du Cœur : | NEANT |
| ○ Comité Fédéral de l'Aisne du Secours Populaire : | NEANT |
| ○ D.D.E.N. Secteur de Beaurevoir : | NEANT |

II – QUESTIONS DIVERSES

A – Courriers et informations divers

- 12) Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la S.I.C.A.E. propose une réunion en Mairie de Lempire réunissant Mme le Sous-Préfet de Saint-Quentin, M. DESROUSSEAUX Président de la S.I.C.A.E., M. AUSTRUY le Directeur Général, les 5 membres du Comité directeur ainsi que M. CORNAILLE. Cette réunion devrait avoir lieu fin juin.
- 13) Monsieur le Maire fait un bref compte rendu de la réunion du S.I.A.E.P. de la Haute Cologne s'étant déroulée le vendredi 19 mars 2021.
- 14) Les différents syndicats de la Poste ont envoyé un courrier informant des prochaines modifications des services.
- 15) Monsieur le Maire informe l'Assemblée des prochaines formations organisées par l'Union des Maires de l'Aisne.
- 16) Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, compte tenu des conditions sanitaires actuelles la chasse aux œufs ne pourra avoir lieu. Afin de ne pas pénaliser les enfants, Monsieur le Maire a commandé, comme l'an dernier, des chocolats à la Boulangerie de Le Ronsoy qui seront distribués dimanche 4 avril dès 09 h 00.
- 17) Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les élections Départementales et Régionales sont, provisoirement, fixées aux 13 et 20 juin 2021.
- 18) Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux du projet de Nature en Chemins sont terminés.
- 19) Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le troisième poteau incendie a été posé, les tests ont été effectués par le S.D.I.S. Les signalisations règlementaires nous ont été offertes par la Société Martinez à Saint-Quentin.

20) Monsieur Benjamin ALVES DA SILVA demande si, dans le cadre des A.L.S.H. de cet été un ramassage des enfants est prévu pour les emmener sur les lieux d'organisation des A.L.H.S. La réponse de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire et vice-président de la C.C.P.V. est affirmative.

B – Participation aux réunions

- 18/01/2021 : 18 heures 00, Réunion du bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 26/01/2021 : 10 heures 00, Rendez-vous pour la Convention Territoriale Globale entre la C.A.F. et la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 01/02/2021 : 15 heures 00, Rendez-vous avec la S.I.C.A.E. pour le remplacement du compteur de la Mairie, à Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 08/02/2021 : 10 heures 00, Réunion interne à la C.C.P.V. pour l'organisation des groupes de travail de la Convention Territoriale Globale, à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 23/02/2021 : 09 heures 30, Rendez-vous avec la responsable du Centre Socio-Culturel de Bohain, à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 23/02/2021 : 14 heures 30, Réunion des vice-présidents de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 02/03/2021 : 09 heures 30, Forum des jeunes en formation BAFA, à Vermand, Thierry CORNAILLE ;
- 02/03/2021 : 18 heures 00, Réunion du bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 08/03/2021 : 09 heures 30, Réunion d'organisation des 4 groupes de travail pour la Convention Territoriale Globale de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 09/03/2021 : 09 heures 30, Réunion du groupe de travail « Petite Enfance » dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 09/03/2021 : 14 heures 00, Réunion du groupe de travail « Accès aux droits » dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 09/03/2021 : 17 heures 30, Conseil d'école de Vendhuile en visio diffusion, Thierry CORNAILLE ;
- 10/03/2021 : 14 heures 00, Rendez-vous avec les enfants de Lempire pour la pose des étiquettes et le parrainage des arbres fruitiers, Jean-Paul BILOE, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 10/03/2021 : 19 heures 00, Réunion du conseil communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 11/03/2021 : 18 heures 00, Réunion de la commission habitat de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 16/03/2021 : 18 heures 00, Réunion de la commission locale d'évaluation des charges de la C.C.P.V., à Riqueval ; Jean-Paul BILOE ;
- 19/03/2021, 14 heures 30, Réunion du Syndicat Intercommunal de l'Eau (S.I.A.E.P.), à Villers-Faucon, Thierry CORNAILLE ;
- 23/03/2021 : 09 heures 30, 2^{ème} réunion du groupe de travail « Petite Enfance » dans la cadre de la Convention Territoriale Globale à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 23/03/2021 : 14 heures 00, Réunion du groupe de travail 'Enfance Jeunesse » dans la cadre de la Convention Territoriale Globale, à Riqueval, Thierry CORNAILLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures vingt minutes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé le registre :

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

14 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et le quatorze avril à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents : Mme ANFRAY Anne-Sophie, M. BILOÉ Jean-Paul, M. CAZÉ Laurent, M. CORNAILLE Thierry, M. FISCHER Pierre, M. FRAZIER Bruno, Mme HÉLUIN Yvonne, Mme PUCHE Lydie, Mme TELLIER Annette.

Absents excusés : Mme CAZÉ Caroline et M. ALVES DA DILVA Benjamin.

Procurations : - Mme CAZÉ Caroline à M. CAZÉ Laurent ;
- M. ALVES DA DILVA Benjamin à M. FISCHER Pierre.

Madame ANFRAY Anne-Sophie est élue secrétaire de séance.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du vingt-quatre mars deux mil vingt et un, par onze voix, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

I – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire, présente le budget primitif 2021 au Conseil Municipal.

La section de fonctionnement s'équilibre à 93 520.43 € et la section d'investissement à 54 732.43 €. Les opérations suivantes ont été ouvertes ou reportées : Achat de la Maison Nottelet, création et pose d'un troisième poteau incendie, revente de la maison Nottelet, Eclairage public, remise en état des chemins ruraux et plantation de haies et arbustes (fin du programme).

Par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2021 tel que présenté.

II – VOTE DES TAXES 2021

L'assemblée, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, décide, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, de voter les taux suivants :

- TAXE SUR LE FONCIER BATI	42.72 %
- TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	24.84 %

Précisons que le Conseil Municipal a maintenu le taux communal de 11 %. Désormais, à cela s'ajoute le taux départemental qui est de 31,72 % en compensation de la taxe d'habitation supprimée totalement en 2023.

En contrepartie, il n'y a plus de prélèvement du département sur le foncier bâti.

III – ACCEPTATION DU DEVIS DE REPARATION DE LA TOITURE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de faire réparer la toiture de l'église. Monsieur le Maire donne lecture des différents devis reçus et les met à la disposition de l'assemblée.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après la sortie de Mme Anne-Sophie ANFRAY, le Conseil Municipal, par dix voix pour, zéro voix contre, zéro abstention, accepte le devis de l'entreprise ASG BATIMENT pour un montant de 1 324.58 € (mille trois cent vingt-quatre euros et cinquante-huit centimes).

IV – MODIFICATION D'UN DELEGUE AU S.I.V.O.M. DE LE CATELET

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'après les Elections Municipales de 2021, il a été nommé délégué du S.I.V.O.M. de Le Catelet. Il explique à l'Assemblée qu'il souhaiterait être remplacé.

Par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, Madame Yvonne HÉLUIN est nommée déléguée du S.I.V.O.M. de Le Catelet en remplacement de Monsieur Thierry CORNAILLE.

V – APPROBATION DU RAPPORT DE LA C.L.E.C.T. DE LA C.C.P.V.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport établi et approuvé à l'unanimité par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 16 mars 2021 concernant les dépenses transférées à la Communauté de Communes du Pays du Vermandois pour la compétence piscine. Ci-joint annexe.

Le coût est calculé en constatant le coût réel des charges de fonctionnement dans les comptes administratifs des exercices précédant le transfert sur une période de trois ans

La proposition de charges transférées au titre de la compétence piscine d'intérêt communautaire est la suivante :

	Année 2021	Année 2022
BOHAIN EN VERMANDOIS	216 044,42€	288 059,23€
FRESNOY LE GRAND	113 166,13€	150 888,17€
TOTAL	329 210,55€	438 947,40€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ainsi que les propositions de dépenses transférées au titre de la compétence piscine d'intérêt communautaire comme présenté ci-dessus.

VI – ADHESION DE LA COMMUNE DE SERAIN AU S.I.V.O.M. DE LE CATELET

Par délibération en date du 1^{er} avril 2021, le Comité Syndicat du S.I.V.O.M. de Le Catelet a accepté la demande d'adhésion de la commune de SERAIN. Chaque commune dispose donc d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de SERAIN au S.I.V.O.M. de Le Catelet.

VII – QUESTIONS DIVERSES

A – COURRIERS DIVERS

- Le S.I.V.O.M. de Le Catelet a envoyé un mail expliquant le calcul de la participation des communes adhérentes au S.I.V.O.M. de Le Catelet. Monsieur le Maire demande des explications quant au nombre d'habitants indiqué car en ce qui concerne Lempire, l'information est erronée.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les élections Départementales et Régionales sont reportées d'une semaine, à savoir les 20 et 27 juin 2021 au lieu des 13 et 20 juin.
- Le S.I.A.E.P. de la Haute Cologne a envoyé le compte rendu de la réunion du 19 mars 2021.
- France Services Itinérant a envoyé son rapport d'activités pour la période de septembre à décembre 2020.
- Monsieur le Maire informe les membres de la commission cimetière qu'une réunion aura lieu très prochainement afin de commencer la procédure de reprises de concessions.

B – PARTICIPATION AUX REUNIONS

- 25/03/2021 : 09h30, 2^{ème} réunion du groupe de travail « Accès aux droits » dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 26/03/2021 : 11h00, Rendez-vous avec M. LOY des assurances A.M.P. pour refaire un point sur nos contrats, à Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 04/04/2021 : 09h30, Distribution des chocolats de Pâques aux enfants de Lempire, Yvonne HÉLUIN et Anne-Sophie ANFRAY ;
- 08/04/2021 : 10h00, Réunion du groupe de travail « Habitat » dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 08/04/2021 : 14h00, 2^{ème} réunion du groupe de travail « Enfance Jeunesse » dans le cadre de la C.T.G. de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé le registre :

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

02 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et le deux juin à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents : M. ALVES DA DILVA Benjamin , Mme ANFRAY Anne-Sophie, M. BILOÉ Jean-Paul, Mme CAZÉ Caroline M. CAZÉ Laurent, M. CORNAILLE Thierry, M. FISCHER Pierre, M. FRAZIER Bruno, Mme HÉLUIN Yvonne, Mme PUCHE Lydie, Mme TELLIER Annette.

Monsieur ALVES DA SILVA Benjamin est élu secrétaire de séance.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du quatorze avril deux mil vingt et un, par onze voix, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

I – DELIBERATIONS

A – Décision Modificative N°01

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, afin de pouvoir payer les intérêts liés à la ligne de trésorerie contractée pour l'achat de la propriété sise 23 Grande Rue à LEMPIRE, il convient de voter une décision modificative.

Le Conseil Municipal, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, vote la décision modificative N°01 suivante :

- Article 022 : - 150.00 €
- Article 6615, chapitre 65 : + 150.00 €

B – Demande de participation : Prévention Routière

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 29 mars 2021 émanant de l'Association Prévention Routière par le biais duquel cette dernière demande une participation financière dans le cadre du label « Ville Prudente ».

Le Conseil Municipal, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide de ne pas participer à l'opération proposée par l'Association Prévention Routière.

C – Organisation de la fête du 14 juillet 2021

Compte tenu de la crise sanitaire qui perdure depuis plusieurs mois, le Conseil Municipal, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide d'organiser les festivités du 14 juillet 2021 de la manière suivante :

- L'organisation du repas sous chapiteau est annulée,
- Aucuns jeux ne seront organisés,
- Une distribution de friandises aux enfants sera effectuée à la Mairie, le mercredi 07 juillet à 17h30,
- Des brioches seront distribuées aux habitants, le 13 juillet.

II – ORGANISATION DES ELECTIONS DES 20 ET 27 JUIN 2027

A – Tableau du 20 juin 2021

	DEPARTEMENTALES	REGIONALES
08 heures 00 à 10 heures 30 :	- Pierre FISCHER - Caroline CAZÉ - Laurent CAZÉ	- Thierry CORNAILLE - Sylviane CORNAILLE - Bruno FRAZIER
10 heures 30 à 13 heures 00 :	- Jean-Paul BILOÉ - Benjamin ALVES DA SILVA - Annette TELLIER	- Yvonne HELUIN - Anne-Sophie ANFRAY - Christian PUCHE
13 heures 00 à 15 heures 30 :	- Pierre FISCHER - Lydie PUCHE - Guillaume ANFRAY	- Thierry CORNAILLE - Sylviane CORNAILLE - Bruno FRAZIER
15 heures 30 à 18 heures 00 :	- Jean-Paul BILOÉ - Benjamin ALVES DA SILVA - Annette TELLIER	- Yvonne HELIUN - Caroline CAZÉ - Laurent CAZÉ
<i>Président :</i>	<i>Thierry CORNAILLE</i>	
<i>Vice-Présidente :</i>	<i>Yvonne HELUIN</i>	
<i>Secrétaire :</i>	<i>Lydie PUCHE</i>	
<i>Scrutateurs :</i>	- Jean-Paul BILOE - Pierre FISCHER	- Lydie PUCHE - Anne-Sophie ANFRAY

B – Tableau du 27 juin 2021

08 heures 00 à 10 heures 30 :	- Thierry CORNAILLE - Bruno FRAZIER - Anne-Sophie ANFRAY
10 heures 30 à 13 heures 00 :	- Jean-Paul BILOÉ - Benjamin ALVES DA SILVA - Annette TELLIER
13 heures 00 à 15 heures 30 :	- Yvonne HELUIN - Lydie PUCHE - Caroline CAZÉ
15 heures 30 à 18 heures 00 :	- Thierry CORNAILLE - Pierre FISCHER - Laurent CAZÉ
<i>Président :</i>	<i>- Thierry CORNAILLE</i>
<i>Vice-Présidente :</i>	<i>- Yvonne HELUIN</i>
<i>Secrétaire :</i>	<i>- Lydie PUCHE</i>
<i>Assesseurs :</i>	- Pierre FISCHER - Jean-Paul BILOÉ - Lydie PUCHE - Laurent CAZÉ

C – Présentation de l'organisation du bureau de vote

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que les scrutins des 20 et 27 juin 2021 s'effectueront dans le lieu habituel, à savoir la salle de la Mairie au rez-de-chaussée. Les deux bureaux seront séparés. Chaque bureau de vote possèdera son propre matériel de vote (isoloir, urne, table, liste...). L'entrée se fera par le côté droit de la Mairie avec une sortie devant, ceci afin d'éviter les croisements de personnes.

Monsieur le Maire termine son exposé en présentant le plan de la salle.

III – QUESTIONS DIVERSES

A – COURRIERS DIVERS

- La Sous-Préfecture a envoyé l'arrêté de subvention de D.E.T.R. pour l'Eclairage Public. Une subvention à hauteur de 60 % du montant hors taxes a été accordée.
- Le devis de la S.I.C.A.E. a été validé et renvoyé. En plus de la D.E.T.R., la commune devrait percevoir 2 000,00 € au titre du Certificat Economie d'Energie.
- La Mairie a reçu un dossier lié au Plan de Relance – C.R.T.E. Afin de pouvoir, peut-être, bénéficier d'aides financières liées à cette action, il convenait de déclarer, avant le 24 mai 2021, les projets envisagés sur la durée du mandat électif. Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a retourné le dossier en indiquant les projets évoqués dans le programme électoral et ceux évoqués depuis l'élection de la nouvelle équipe municipale.
- La C.C.P.V. a édité un petit guide, en partenariat avec la C.A.F., « Guide de la petite enfance dans le Vermandois 2021-2022 ». Cette documentation est plutôt destinée aux jeunes couples susceptibles d'avoir des enfants et aux femmes enceintes.

B – PARTICIPATION AUX REUNIONS

- 19/04/2021 : 10h00, Réunion de relecture des fiches de la Convention Territoriale Globale de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 20/04/2021 : 18h00, Réunion du bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 21/04/2021 : 09h00, Rendez-vous avec la société d'aménagement de l'Adobus pour réception définitive à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 23/04/2021 : 10h00, Rendez-vous avec M. DOSSIN (Pompes Funèbres) pour informations concernant la mise aux normes des cimetières, à Lempire, Caroline CAZÉ, Pierre FISCHER, Jean-Paul BILOÉ, Thierry CORNAILLE ;
- 24/04/2021 : 09h00, Cérémonie d'ouverture du Repair Café (Association d'aide à la réparation des appareils électriques), à Bohain-en-Vermandois, Thierry CORNAILLE ;
- 26/04/2021 : 10h00, Réunion de bilan des fiches de la Convention Territoriale Globale de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 28/04/2021 : 19h00, Réunion du conseil communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 04/05/2021 : 14h00, Rendez-vous avec le cabinet Métris Géomètre pour la division cadastrale de la propriété communale, à Lempire, Pierre FISCHER, Jean-Paul BILOÉ et Thierry CORNAILLE ;

- 04/05/2021 : 16h00, Rendez-vous avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Aisne pour conseils divers sur les aménagements en projet, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 11/05/2021 : 14h00, Réunion pour organisation des projets concernant la Petite Enfance et l'Enfance Jeunesse de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 11/05/2021 : 18h00, Réunion de la commission Enfance Jeunesse de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 18/05/2021 : 16h00, Conseil d'Ecole, à la Mairie de Le Ronssoy, Thierry CORNAILLE ;
- 19/05/2021 : 18h00, Réunion de la commission déchets ménagers à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 20/05/2021 : 18h00, Réunion de coordination avec toutes les structures pour l'organisation des accueils de loisirs d'été de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 22/05/2021 : 10h00, Assemblée Générale de l'A.C.P.G.C.A.T.M. du Ronssoy-Lempire, à Lempire, Yvonne HELUIN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

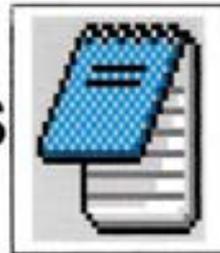
Ont signé le registre :

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,



INFORMATIONS MUNICIPALES



VOLS DE FLEURS DANS LE CIMETIERE

Il nous a été signalé dernièrement des vols de fleurs dans le cimetière protestant. A plusieurs reprises, semble t'il, des compositions florales ont été volées sur le caveau de Mme Geneviève Dejean, récemment décédée. Ces faits sont ignobles! comment peut-on se rendre voleur pour quelques fleurs, et surtout dans un cimetière. La gendarmerie et la police rurale sont informées de ces faits.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET DES CANIVEAUX

En cette période de pluies et de températures clémentes, il est impossible pour notre employé municipal de prendre en charge la totalité des entretiens. Nous remercions d'avance celles et ceux qui assurent cet entretien devant leur propriété, ce qui d'ailleurs doit être la normalité.

VACANCES DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Cet été, la Mairie sera fermée du :
12 au 18 juillet 2021 inclus
Et du **16 au 22 août 2021 inclus.**

MOUVEMENT POPULATION

Nous vous rappelons que toute personne arrivant ou quittant la Commune doit en informer la Mairie. Ces informations nous sont utiles pour mettre à jour : la liste électorale, le listing pour le calcul de la redevance des ordures ménagères. Ces informations nous sont également utiles pour répondre à certaines demandes de renseignements ou fixer le montant de certaines subventions et/ou dotations accordées par l'Etat.

Les nouveaux arrivants devront se présenter le plus rapidement possible au secrétariat de Mairie munis du livret de famille.

FEUX DE JARDINS

HALTE AUX FEUX INTERDITS

Beaucoup trop de signalements depuis quelques temps de feux interdits.

Il est rappelé que la législation actuellement en vigueur interdit formellement de brûler les Ordures Ménagères et/ou les déchets ménagers, quelle qu'en soit la nature.

Voir l'article réédité dans le numéro 39.

La seule tolérance est le bois sec, mais il est bien évident que les voisins ne doivent pas être incommodés (Attention aux horaires, au sens du vent, etc).

Attention, des gardes champêtres communautaires verbaliseront les contrevenants.

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2021

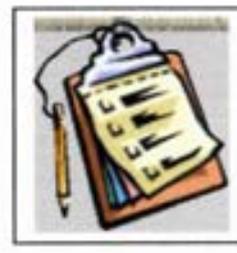
La Municipalité a déposé un dossier de demande de subvention, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour le remplacement des 36 points lumineux de la commune par des leds. Le montant du programme s'élève à 21 257.25 € H.T. Une subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R. a été accordée à hauteur de 60 % du montant H.T., soit 12 754.35 €.

A cela vient s'ajouter une incitation financière au titre de la CEE (Certificats d'Economies d'Energie) dont le montant s'élève à 2 002.80 €.

Et enfin sur une TVA appliquée à un taux de 20 %, environ 16 % seront reversés dans deux ans à la commune au titre du F.C.T.V.A.



INFORMATIONS DIVERSES



DEMANDE DE PASSEPORT

SE MUNIR DE :

- Pièce justificative du domicile de moins d'un an,
- Carte Nationale d'Identité,
- 2 photos d'identité,
- 1 timbre fiscal : 86 € pour une personne majeure, 42 € pour un mineur dès 15 ans, 17 € pour un mineur de moins de 15 ans,
- L'ancien passeport, s'il s'agit d'un renouvellement,
- Autorisation du représentant légal pour les enfants mineurs,
- Carte Nationale d'Identité des parents si le demandeur est mineur.

S'ADRESSER DANS L'UNE DES VINGT MAIRIES :

Bohain-en-Vermandois, Braine, Charly-sur-Marne, Château-Thierry, Chauny, Fère-en-Tardenois, Guignicourt, Guise, Hirson, Laon, Marle, Neuilly-Saint-Front, Rosoy-sur-Serre, Saint-Quentin, Sissonne, Soissons, Tergnier, Vervins, Vic-sur-Aisne et Villers-Cotterets.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens ayant 16 ans au cours du trimestre voudront bien passer au secrétariat de la **Mairie** pour **se faire recenser**.

Cette formalité est **Obligatoire**.

Il est rappelé que le recensement militaire se fait à la fois pour **les garçons et les filles dès la date de leur seizième anniversaire**.

SORTIES DE TERRITOIRE

Rétablissement des autorisations de sorties de territoire pour les mineurs à compter du 17 janvier 2017.

Ces autorisations concernent les mineurs français ou étrangers quittant le territoire national non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale.

Les parents concernés doivent directement télécharger l'imprimé CERFA requis sur le site internet : www.service-public.fr

Cette démarche ne nécessite aucun passage en Mairie.

DEMANDE DE CARTE

D'IDENTITE

SE MUNIR DE :

- 2 photos d'identité,
- Autorisation des parents pour les enfants mineurs,
- Extrait du jugement de divorce, si les parents sont divorcés,
- Déclaration de perte ou de vol, éventuellement,
- Pour les personnes nées à l'étranger, toute pièce justifiant de la nationalité française,
- L'ancienne carte d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement et que vous **ne l'avez plus, joindre un timbre fiscal de 25 euros**.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

La période d'inscription sur la liste électorale est fixée, désormais, toute l'année, dans un délai de six semaines avant toute élection.

Si vous devez vous inscrire sur la liste électorale, vous devez vous présenter en mairie muni d'une pièce d'identité.

Ne laissez pas les autres choisir pour vous. Inscrivez-vous pour pouvoir voter.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Une permanence est tenue par le Maire : **les mercredis de 14H30 à 19H00**

ou par les Adjointes : **les mercredis de 17h30 à 19h00**.

Les permanences du secrétariat ouverte au public ont lieu : **les mercredis de 14h00 à 19h00 et les vendredis de 09h00 à 11h30**.

Monsieur le Maire reçoit en plus, si nécessaire, sur rendez-vous.

VIE AU VILLAGE



18 décembre 2020. Colis des aînés préparés et prêts à être distribués aux domiciles



36 colis bien garnis, avec des produits de qualité, et même du Champagne.

VIE AU VILLAGE



19 décembre 2020. Noël des enfants. Compte tenu du contexte sanitaire, cette année, pas de goûter et une carte cadeau à chaque enfant.



Une carte pour Mélinda.

VIE AU VILLAGE



Léonie et Romy.



Clara et Coline absente (souffrante).

VIE AU VILLAGE



Ruben et Noé.



Charlène.

VIE AU VILLAGE



Yanis.



Dylan et Ambre.

VIE AU VILLAGE



Maëlys.



Paloma.

VIE AU VILLAGE



Lyvio et Lorenzo.



Pierre et Raphaël, ainsi que Lucas absent.

VIE AU VILLAGE



Juliette et Jade.



Zoé, Lola et Clotilde.

VIE AU VILLAGE



La municipalité de Lempire a délibéré, il y a quelques années, afin d'offrir un cadeau à chaque naissance d'un enfant dans la commune.

Jade VILLAUME est née le 31 juillet 2020

Ses parents, Pauline et Sylvain, sur invitation du Maire se sont présentés en mairie, et ont ainsi reçu le cadeau correspondant à ce joyeux évènement.

Il s'agit d'une carte cadeau, d'une valeur de 40 € utilisable dans bon nombre de magasins, au choix des parents.

C'est toujours avec une joie certaine que le Maire remet ce cadeau, au nom du Conseil Municipal, avec les félicitations d'usage.

VIE AU VILLAGE



Plantation des haies Chemin de Templeux à Vendhuile (Chemin du Sart).



Chemin de Templeux à Vendhuile (Chemin du Sart).

VIE AU VILLAGE



Chemin de Templeux à Vendhuile (Chemin du Sart).



Vers l'autoroute. Avec une partie des "planteurs".

VIE AU VILLAGE



Près du Bois du Sart, avec d'autres "planteurs".



Chemin de l'autoroute.

VIE AU VILLAGE



Chemin de l'autoroute.



Chemin de l'autoroute.

VIE AU VILLAGE



**Ensuite est venu la plantation des arbres fruitiers avec les enfants.
Ici en jauge avant plantation définitive.**



Arbres fruitiers plantés le 23 décembre avec les enfants.

VIE AU VILLAGE



Les enfants présents étaient très contents de participer.



Arbres fruitiers plantés le 23 décembre avec les enfants.

VIE AU VILLAGE



Les trous de plantation avaient été préparés par Eric, notre agent technique.



10 arbres, en tout, ont été plantés.

VIE AU VILLAGE



Les passeports des arbres plantés.



3 panneaux d'information ont également été mis en place.

VIE AU VILLAGE



Ensuite, est venu le temps du parrainage de chaque arbre.



En présence des parents et de Mme Maryse FAGOT, conseillère régionale.

VIE AU VILLAGE



A chaque des enfants parrains ou/et marraines.



Soit par famille unique, soit par deux familles associées.

VIE AU VILLAGE



Des enfants fiers d'être associés à cet acte civique.



Qui ont participé, ou ont été associés.

VIE AU VILLAGE



Ensuite, distribution des attestations de parrainage à chaque enfant.



Ces attestations, rédigées par le Maire, étaient distribuées par les membres du conseil municipal et Mme Maryse Fagot, représentant M. Xavier BERTRAND, Président de la Région des Hauts de France, puisque cette opération "La Nature en Chemins" était financée en partie par la Région, et par la commune de Lempire pour le complément.

VIE AU VILLAGE



Chacun est reparti avec son attestation de parrainage.



Attestation qui rappelle aux enfants qu'ils sont responsables de leur arbre, et qu'il convient de le surveiller, de le soigner, de l'entretenir, la taille si nécessaire, sera réalisée par la commune, et un jour de pouvoir cueillir les fruits de la récolte.

VIE AU VILLAGE



Du plus petit au plus grand, chacun est devenu parrain et/ou marraine.



Une activité saine, écologique, utile, et qui laissera une trace durant de nombreuses décennies, pour peu qu'aucune destruction volontaire ne soit constatée.

VIE AU VILLAGE



Et quel plaisir, pour l'équipe municipale, de voir une adhésion totale des enfants du village à cette opération, qui vise d'ailleurs avant tout leur avenir.



**Cette opération s'est terminée par une photo générale de groupe.
Malheureusement, la crise sanitaire ne nous a pas permis de mettre en place le chocolat et les boissons que nous aurions aimé servir.
MERCIA TOUS.**

VIE AU VILLAGE



**4 Avril 2021, distribution des chocolats de Pâques aux domiciles des enfants.
Même en laissant ma boîte ouverte, je n'y ai pas eu droit!**



Boîtes d'assortiments chocolats confectionnées par notre boulanger du Ronssoy.

VIE AU VILLAGE



8 Mai 2021. Les conditions sanitaires nous impose encore une fois un comité restreint.



Dépôt de gerbes, sonnerie aux morts, minute de silence, lecture du message, et Marseillaise. Tout a été respecté par les personnes présentes, représentant la population.

VIE AU VILLAGE



29 Mai 2021. Yvonne Heluin a procédé au mariage civil de Pauline et Sylvain.

Mariage de Sylvain, Antoine, Georges VILLAUME, né à St-Quentin le 29/05/1993

et de Pauline, Lucie, Pierrette GODART, née à St-Quentin le 23/02/1993

Domiciliés 1, Chemin du Larris du Sart à LEMPIRE

Les témoins majeurs étaient:

- Stéphane, Antoine, Georges VILLAUME domicilié à Vermand**
- Mathieu, Charles, André CHAMARET, domicilié à Lempire**
- Anaïs, Lucienne, Véronique COLMONT, domiciliée à Mondrepuis**
- Manon, Anne, Marie DUVAL, domiciliée à Gricourt**

L'officier d'état civil était:

- Yvonne, Thérèse, Stéphanie HELUIN, 1ère Adjointe au Maire**

VIE AU VILLAGE



Geneviève DEJEAN Ancien Maire de Lempire est décédée le 21/12/2020.



Lors de la cérémonie de remise de l'honorariat en 2001.

Eloges funèbres de Geneviève DEJEAN

Geneviève est partie sans prévenir. Cela ne lui ressemblait pas. Elle qui a connu une vie publique bien remplie, et qui aimait tant discuter avec tout le monde !

Geneviève Delamarre Dejean, est née à Lempire le 28/03/1937. Elle était la fille d'Alcide Delamarre, maire de Lempire, décédé en 1981 pendant son mandat. Suite aux élections partielles effectuées, Geneviève a été élue, et elle est devenue Maire de Lempire en Octobre 1981. Réélue ensuite par 3 fois en 1983, 1989 et 1995. Alors que j'étais arrivé dans la commune en 1985, elle était venue me voir pour faire partie de sa liste lors des élections municipales de 1989. C'est à partir de là que nous avons travaillé ensemble pour le bien de la commune et de ses habitants. Elle ne s'est plus représentée en 2001, j'ai alors été élu pour prendre sa succession.

Elle avait donc 20 ans de mandats successifs, et à ce titre, j'avais demandé, et obtenu, du Préfet M. Gérard Moisselin, l'honorariat.

L'honorariat représente au minimum 18 années de gestion communale, au service de la population, au service de l'Etat. C'est un véritable sacerdoce, mais c'était aussi pour elle une manière de servir, d'accompagner, d'aider ses administrés.

Cet honorariat lui avait été remis le 24 novembre 2001, en présence de M. Le Sous-préfet Fabien Sudry, de Mme Odette Grzegorzulka députée, de M. Raymond Froment Conseiller Général, de nombreux élus du canton, ainsi que les membres des différents conseils municipaux et de la population.

Elle avait, à cette occasion reçu des éloges de l'ensemble des personnalités.

Des programmes d'investissement qu'elle avait lancés durant ces mandats, nous retiendrons principalement la réfection totale des toitures de l'église et de la mairie, le premier changement des menuiseries de la mairie et la rénovation du secrétariat. Sa dernière proposition avait été de remplacer la vieille horloge du clocheton de la mairie, défectueuse depuis de nombreuses années. C'était un choix de procéder à son remplacement par une horloge moderne, pour marquer le passage à l'an 2000.

Cette horloge est toujours fonctionnelle à ce jour.

Geneviève a marqué son époque par sa proximité avec la population. Elle s'inquiétait toujours de la santé et du bien vivre des autres, rendant de nombreuses et courantes visites aux personnes plus âgées qu'elle, ou ayant un souci de santé.

C'est ainsi, que naturellement, elle avait été élue vice-présidente du Sivom de le Catelet de 1989 à 2008, puisque, même si elle n'était plus au conseil municipal de Lempire, elle avait souhaité continuer, après 2001, ses activités sociales auprès des personnes âgées du Canton de Le Catelet. Nous l'avons nommée déléguée à cette structure pour représenter la commune.

Geneviève faisait partie des premières femmes élues à la tête d'une Mairie. Elle était aussi, en plus de ses activités agricoles, Présidente de la société de chasse. Et elle organisait des journées connues bien au-delà de notre secteur. En sa position de femme, puis veuve de gendarme, elle a toujours gardé des attaches privilégiées avec ce corps de défense et de protection de la population. A ce titre, et compte tenu des derniers événements, j'aurai une pensée bien particulière pour les gendarmes de Ambert qui viennent de payer un lourd tribut en assurant leurs fonctions. Je ne doute pas que Geneviève aurait aussi été très touchée par cette dramatique actualité.

Elle laissera un certain vide, et même un vide certain, pour ceux qui l'ont connue et côtoyée. J'ai reçu plusieurs messages de condoléances et de sympathie, qui tous, rappellent que Geneviève était une grande dame, une belle personne pour Annette Tellier, une histoire de Lempire pour Laurent Tellier, une figure de Lempire pour Mme Le Sénateur Pascale Gruny, une femme entièrement dévouée à sa commune et ses habitants pour l'ancien Président du Sivom Philippe Cornaille. J'ai même reçu un message d'Australie, de grande reconnaissance pour le soutien apporté à sa famille et aux habitants de Lempire, de la part de David Binan.

Elle va retrouver sa dernière demeure du petit cimetière protestant de Lempire, sa commune de cœur.

Geneviève, qui participait toujours à mes cérémonies de vœux, était très intéressée par la vie communale, et me donnait régulièrement son avis, ou simplement me faisait part de ses questions ou inquiétudes. J'ai proposé au conseil municipal actuel de faire graver une plaque en reconnaissance à notre ancienne Maire, qui mérite tout notre respect et notre indéfectible amitié.

L'ensemble des membres de ce conseil municipal, le personnel communal, les habitants, se joignent à moi pour présenter à Daniel, à sa famille, à ses amis nos plus sincères condoléances.

Geneviève, repose en paix désormais, nous garderons de toi le merveilleux souvenir d'une femme qui aura marqué Lempire de son empreinte.

Thierry Cornaille
Maire de Lempire

TRAVAUX



Travaux préparatoires pour l'installation d'un nouveau poteau incendie.



**Ce poteau a été installé à la demande du SDIS, Rue d'En Haut.
Ainsi la couverture incendie de Lempire est totale et parfaitement aux normes.**



POUR TOUT SAVOIR
SUR CE DISPOSITIF

AISNE.com
LE DÉPARTEMENT



CONTACT

Conseil départemental de l'Aisne
Direction de l'éducation, du sport et de la jeunesse
capjeunes@aisne.fr

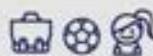


0820 000 802

(du lundi au vendredi de 8h30 à 12h)



AISNE.com
LE DÉPARTEMENT



ÉDUCATION - SPORT - JEUNESSE

CONTRAT AISNE
PARTENAIRE POUR LES JEUNES



www.aisne.com

CAP' Jeunes
UN PROJET
À FINANCER ?

ENGAGE-TOI DANS UNE
MISSION CITOYENNE !

→ 35 H = 280 €

→ 70 H = 560 €

Conception - Impression / Conseil départemental de l'Aisne - Novembre 2020



INDÉMNITÉ CO-FINANCÉE PAR LE DÉPARTEMENT
ET LA COLLECTIVITÉ D'ACCUEIL

LE DÉPARTEMENT
PARTENAIRE DE LA JEUNESSE



CAP' Jeunes

CONTRAT AISNE PARTENAIRE POUR LES JEUNES

> **Un dispositif gagnant/gagnant** : un jeune s'engage 35 ou 70 heures pour une mission citoyenne et reçoit une indemnité pour financer un projet personnel

> **Une action co-financée par le Département et la collectivité d'accueil** pour inciter la jeunesse axonaise à s'investir dans son avenir et à s'impliquer dans la vie citoyenne

POUR LES JEUNES :

un coup de pouce financier

- Jeunes de 16 à 21 ans compris.
- Engagés auprès d'une collectivité d'accueil (commune, communauté de communes, communauté d'agglomération, centre communal d'action sociale ou centre intercommunal d'action sociale).
- 280 ou 560 € min. pour couvrir une dépense « utile » (permis de conduire, ordinateur, accès à la culture ou au sport...).

35 À 70 H DE MISSION CITOYENNE :

travaux paysagers, peinture, entretien de locaux, archivage... à réaliser dans les 12 mois suivant la signature de la convention et à répartir en journées de travail de 7h.

POUR LES COLLECTIVITÉS :

un coup de pouce à la jeunesse, impliquer les jeunes dans la vie citoyenne

- Communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, centres communaux d'action sociale, centres intercommunaux d'action sociale.
- Soutien aux jeunes dans la réalisation de leurs projets.
- Co-financement de l'action :

	DÉPARTEMENT	COLLECTIVITÉ
35 h	100 €	180 € min.
70 h	200 €	360 € min.



ELECTIONS REGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

1^{er} tour : 20 juin 2021

<i>INSCRITS</i>	90
<i>VOTANTS</i>	31
<i>EXPRIMES</i>	27
EVARD José	00
PECQUEUR Eric	00
CHENU Sébastien	04
DELLI Karima	02
BERTRAND Xavier	19
ALEXANDRE Audric	01
PIETRASZEWSKI Laurent	01

2^{ème} tour : 27 juin 2021

<i>INSCRITS</i>	90
<i>VOTANTS</i>	40
<i>EXPRIMES</i>	37
CHENU Sébastien	08
DELLI Karima	04
BERTRAND Xavier	25

ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour
<i>INSCRITS</i>	90	90
<i>VOTANTS</i>	31	40
<i>EXPRIMES</i>	28	39
PARANT Christelle Et TORRE Philippe	12	14
MOLET Delphine Et ROJO Yann	16	25

AEP DE LEMPIRE

Laon, le 18 juin 2021

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE LEMPIRE
MAIRIE
02420 LEMPIRE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Type	Code	Nom	Prélevé le :
Prélèvement	00184427		lundi 14 juin 2021 à 11h31
Unité de gestion	0349	AEP DE LEMPIRE	par : LA2
Installation	UDI 001658	LEMPIRE	Type visite : D1
Point de surveillance	P 000002279	CENTRE COMMUNE	Commune : LEMPIRE
Localisation exacte	19 GRANDE RUE LEMPIRE MITIGEUR CUISINE		

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	19 °C				25,00
Température de mesure du pH	18,7 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,1 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	660 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,36 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,41 mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LDAR DE L'AISNE

Type de l'analyse : d1_2

Code SISE de l'analyse : 00185537

Référence laboratoire : H_CS21.4118.1

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 Qualit.				
Coloration	<5 mg(Pt)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0 Qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 Qualit.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0,30 NFU				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,050 mg/L				0,10
Nitrates (en NO ₃)	37,1 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO ₂)	<0,010 mg/L		0,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/(100mL)		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00184427)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

L'Ingénieur d'Études Sanitaires


Maud SIGNOLET



Le savez-vous ?

Produit phytosanitaire, pesticide, herbicide, insecticide... Plusieurs termes sont utilisés pour décrire les produits servant à protéger les plantes pour leur bon développement. Les herbicides servent à lutter contre les «mauvaises» herbes, les fongicides contre certains champignons et les insecticides contre les insectes ravageurs, comme la mouche du semis qui peut, par exemple, détruire la totalité d'un champ.



100 % des agriculteurs qui appliquent des traitements ont été formés à leur usage et aux nouvelles techniques permettant de les limiter. Cette formation obligatoire appelée «Certiphyto» est renouvelée tous les 5 ans depuis 2016.

74 % des molécules disponibles au début des années 90 ne sont plus sur le marché : la part des produits les plus à risque a diminué au profit des produits issus de substances naturelles et des produits utilisés en bio.

Les bonnes pratiques agricoles et viticoles au services de la biodiversité

- Les chiffres clés de l'Aisne en 2019 :
- Près de 20 000 insectes identifiés sur 24 parcelles suivies
 - 20 territoires éligibles aux soutiens à la biodiversité (MAEC - Mesures Agro-Environnementales et climatiques) où sont impliqués :
 - 847 ha au maintien des prairies avec ou sans fertilisation
 - 445 ha en création de couvert herbacé (prairie)
 - 118 mares en entretien et restauration
 - + 6 972 arbres et arbustes en projet de plantation
 - 35 % des surfaces AOC Champagne bénéficient d'une certification environnementale
 - 83 exploitations viticoles certifiées viticulture durable en Champagne correspondant à 500 ha

Sources : Chambre d'Agriculture de l'Aisne, 2020, Comité Champagne 2020



Les traitements, parlons-en !

Vous habitez à proximité de parcelles et vous vous posez des questions ?
Ce document a pour objectif de vous aider à mieux comprendre les pratiques du secteur agricole.
Cet outil ne remplace pas un échange avec votre voisin !



Pour toutes demandes, contactez la
Chambre d'Agriculture de l'Aisne :
03 23 22 50 50

communication@aisne.chambre.fr
www.hautsdefrance.chambre-agriculture.fr

Facebook: chambre.agriculture.aisne
Twitter: @chambagri_02

Pour bien vivre ENSEMBLE
à La campagne,
privilegions toujours
Le dialogue.

Votre réflexe doit être d'échanger directement avec votre voisin agriculteur : chaque situation étant unique, c'est la personne la plus à même pour répondre à vos interrogations et échanger sur les traitements et techniques, dans les parcelles.

Vous habitez à proximité d'une parcelle, et vous vous posez des questions : renseignez-vous soit auprès de votre voisin agriculteur, soit auprès de la cellule de dialogue qui peut également intervenir.
Informations : <https://hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/vos-chambres/nisme/les-distances-de-securite-a-proximite-des-habitations/>



Pour bien vivre ENSEMBLE à la campagne, privilégions toujours le dialogue.

Pourquoi les agriculteurs traitent-ils ?

Face aux maladies, mauvaises herbes ou attaques d'insectes qui peuvent entraîner jusqu'à la destruction totale d'une parcelle, les agriculteurs ont besoin de soigner leurs cultures. Les produits phytosanitaires permettent également d'éviter la présence dans nos aliments de plantes toxiques comme le "datara", les mycotoxines cancérogènes,...

En plus des précautions à prendre pour la santé et l'environnement, les traitements sont coûteux et prennent du temps. Pour les limiter, les agriculteurs observent la plante et le sol afin d'apporter la juste dose au bon moment et au bon endroit. Si des traitements sont réalisés, ils sont nécessaires.



Que font les agriculteurs pour éviter les phytos ?

Comme pour les antibiotiques, les phytos ne sont pas automatiques. De nouvelles technologies les aident aujourd'hui dans cet objectif.

L'utilisation de solutions alternatives non chimiques progresse également. Matériels de désherbage mécanique, variétés résistantes aux agresseurs, associations de cultures pour diminuer les attaques... : la recherche avance, les agriculteurs s'y investissent mais cela nécessite du temps.



Quels sont les produits épanchés avec un pulvérisateur ?

Selon les besoins, les agriculteurs utilisent le pulvérisateur pour épancher des produits phytosanitaires ou des produits nutritifs :

- des produits de synthèse homologués, non purs, dilués à plus de 90 %,
- des produits issus de substances naturelles dits de « biocontrôle »,
- des produits nutritifs : engrais liquide ou encore des oligo-éléments.



Comment les produits sont-ils testés ?

Pour nous protéger, le recours aux produits phytosanitaires est très encadré en France. Les produits phytos utilisés sont tous homologués par un organisme indépendant : l'Agence National de Sécurité Sanitaire (ANSES), après avoir été soumis systématiquement à des tests qui durent en moyenne 10 ans. L'homologation prend en compte systématiquement les risques sanitaires pour les personnes qu'elles soient directement utilisatrices ou non (famille, voisinage, consommateurs, ...).



Pourquoi les agriculteurs traitent-ils tôt le matin ou tard le soir ?

Pour protéger efficacement ses cultures tout en ayant le moins d'impact possible sur

l'environnement, l'agriculteur prend en compte différents paramètres : le vent, l'humidité et la température. L'objectif n'est pas de se cacher en traitant tôt le matin ou tard le soir. Le taux d'humidité de l'air augmentant, traiter le soir favorise l'efficacité du traitement et permet donc de réduire les doses de produit utilisées. Autre avantage, cette pratique limite l'impact direct du produit sur les abeilles et autres pollinisateurs qui sont absents des champs après le coucher du soleil.



Les particuliers utilisent des pesticides :

Anti-mouches, ratissades, produits pour traiter les combles, façades et toitures, anti-puces, anti-poux, désinfectants ménagers et autres produits contre les champignons, bactéries,...

Pourquoi ne pas tout exploiter en bio ?

En bio, on utilise des techniques alternatives aux phytos de synthèse, y compris avec un pulvérisateur. Les rendements sont souvent plus faibles et variables. Le passage en bio n'est pas toujours facile avec, pour certaines productions, des impasses techniques.



Agricultures bio et conventionnelle sont complémentaires pour répondre à la diversité des attentes des consommateurs.

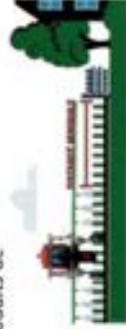
Les agriculteurs échangent régulièrement sur les pratiques, c'est donc toute la profession qui progresse ensemble.



Quelles sont les distances à respecter vis-à-vis du voisinage ?

Périodes, zones ou distances de traitement : c'est la législation qui autorise ou non les agriculteurs à épancher après avis de l'ANSES. Selon le produit et son mode d'application, la réglementation impose différentes distances le long des zones habitées :

- 0 m pour les produits phytosanitaires homologués en bio, produits de biocontrôle, engrais liquides, oligo-éléments
- 3 m si le pulvérisateur est équipé de buses anti-dérives
- 5 m pour la plupart des produits (10 m en arboriculture)
- 20 m incompressibles pour les produits les plus à risque.



Le département de l'Aisne s'est doté d'une Charte approuvée par le Préfet en date du 30 juin 2020. Les distances ont été réduites à 3 m (sauf pour les produits les plus à risque, où la distance reste à 20 m).



L'objectif pour l'agriculture conventionnelle est de parvenir à un bon équilibre entre les exigences de santé, non discutables, et les bénéfices apportés par un usage raisonné des phytosanitaires pour la protection des cultures :

- pour garantir des aliments de bonnes qualités nutritionnelle et sanitaire,
- en quantité suffisante et à des prix abordables pour les consommateurs.

Vous construisez, restaurez, agrandissez ?
> Faites-vous accompagner par le CAUE

CONSEILS D'ARCHITECTE

GRATUITS sur rendez-vous



Renseignements et prise de rendez-vous
CAUE de l'Aisne | Tél. : 03 23 79 00 03
info@caue02.com | www.caue02.com

02
aue
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Vous plantez, fleurissez, aménagez ?
> Faites-vous accompagner par le CAUE

CONSEILS DE PAYSAGISTE

GRATUITS sur rendez-vous



Renseignements et prise de rendez-vous

CAUE de l'Aisne | Tél. : 03 23 79 00 03
info@caue02.com | www.caue02.com

02 Aisne
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

PAYSAGES EN HAUTS DE-FRANCE

UNE CRÉATION PERMANENTE

CONCOURS PHOTO

DU 1^{er} AVRIL AU
31 AOÛT 2021

UR
c|a.u.e
Hauts-de-France



Informations et inscription :
www.urcaue-hautsdefrance.fr



PERMANENCE AIDE HABITAT



Communauté de Communes
du Pays du Vermandois

**Diminuer vos factures d'énergie !
Augmenter votre confort !**

En 2021 la Communauté de Communes du Pays du Vermandois continue de vous informer sur les subventions ou les primes existantes pour financer une partie de vos travaux réalisés par des professionnels

EXEMPLES DE TRAVAUX POUVANT ÊTRE SUBVENTIONNÉS :

- Isolation thermique intérieur ou extérieur (murs, plancher, combles, toiture,..)
- Remplacement portes ou fenêtres
- Remplacement chaudière et ou système de production d'eau chaude sanitaire
- Installation poêle à bois ou système de chauffage à énergies renouvelables
- Pose ventilation, VMC
- Aménagement de salle de bain, WC et adaptations du logement dans le cadre d'un handicap ou d'une perte d'autonomie

Votre projet doit respecter des conditions financières et techniques.

Pour savoir si vous êtes éligible, prenez rendez-vous

CITÉMÉTRIE

PERMANENCE GRATUITE SUR RDV, chaque mardi, de 9h30 à 12h00

à la Communauté de Communes du Vermandois :

RD1044 • Hameau de Riqueval • 02420 BELLICOURT

(→ se munir de son dernier avis d'imposition sur les revenus)

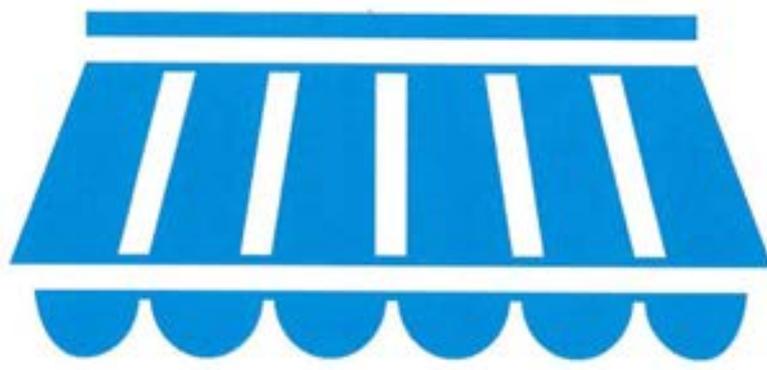


RDV ET RENSEIGNEMENTS :

Tél. 03.65.89.04.46

opah.vermandois@citemetrie.fr





www.VERMANDOIS-SHOPPING.com

Une Marketplace locale à votre service



Qu'est-ce qu'une Marketplace ?

La place de marché désigne toute plateforme qui met en relation des acheteurs et des vendeurs sur Internet. C'est un site de e-commerce multi-vendeurs.

Que propose www.vermandois-shopping.com ?

- Il s'agit d'un outil numérique, clés en main, développé par la société Acheteza, en partenariat avec la CCI de l'Aisne
 - Cette place de marché est réservée aux commerçants et artisans des 54 communes membres de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois.
 - Cette solution vous permet de vendre facilement vos produits et services en ligne, selon vos besoins :
 - Prise de commande en ligne
 - Prise de commande par téléphone (call and collect)
 - Paiement à distance
 - Retrait en magasin (click and collect)
 - Livraison à domicile et/ou en point relais
- 
- Vous mettez en ligne une quantité illimitée de produits. Un tableau de bord vous permet de suivre votre activité. Vous avez la possibilité de mener des actions pour développer vos ventes (promotions, ventes flash...).
 - Cet outil est complémentaire à vos éventuels supports déjà existants (site web, Facebook, Instagram) et vous permettra de les animer grâce à des liens raccourcis vers vos articles en lignes, vos promotions...

Aucune commission sur les ventes

Frais préférentiels bancaires pour le paiement en ligne :
0,7% par vente sur le prix de vente TTC (payés par le commerçant)



Quel budget ?

La Communauté de Communes du Pays du Vermandois prend en charge :

- Le montant de votre inscription à la plateforme (50 € HT)
- Le montant de votre abonnement mensuel (30 € HT/mois) pour une période de 12 mois à la date de la signature du contrat

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne prend en charge le déploiement technique de la plateforme

Quel accompagnement ?

- Une formation individuelle ou collective vous sera dispensée afin que vous preniez l'outil en main et que vous soyez autonome
- Aide aux prises de vues pour la mise en ligne de vos produits
- Au-delà de la formation à la plateforme de vente en ligne, vous accompagner dans votre transformation vers le digital, de manière globale (visibilité, réseaux sociaux, référencement...)



Profitez d'une stratégie de communication globale

La Communauté de Communes du Pays du Vermandois accompagne le lancement de la plateforme par un plan de communication multicanal :

- Communiqué de presse
- Encarts presse
- Radio
- Affichage urbain
- Réseaux sociaux et site Internet de la Communauté de Communes
- Plaquette grand public
- Drapeau de vitrine pour identifier les commerçants partenaires



Quels avantages pour vous ?

- C'est un service supplémentaire offert aux clients, qui permet de fidéliser la clientèle.
- Le passage en magasin des clients est une opportunité pour leur faire découvrir l'espace commercial et l'offre complète des produits.
- Avec la crise liée à la pandémie de coronavirus, le « click and collect » est un moyen, pour les commerçants, de poursuivre leur activité tout en respectant les gestes barrières. Les clients peuvent venir retirer leurs achats sans avoir de contacts directs, avec d'autres clients ou avec le personnel du magasin.

Quels avantages pour vos clients ?

- Ils n'ont pas à payer les frais de livraison s'ils optent pour le retrait en magasin
- C'est un gain de temps : ils n'ont pas à chercher leurs produits dans le magasin, ni à faire la queue à la caisse.
- La commande est rapidement disponible au retrait
- Ils ont la possibilité de bien s'informer avant leur acte d'achat.
- Lors du retrait, ils peuvent éventuellement bénéficier des conseils de vendeurs.
- Si le produit n'est pas en stock, le client peut le réserver.

Les objectifs :

- ✓ Un outil clés en main
- ✓ Améliorer votre visibilité sur Internet
- ✓ Vendre en ligne facilement
- ✓ Étendre votre zone de chalandise
- ✓ Fidéliser votre clientèle

CONTACT

Les horaires d'ouverture au public



PISCINE
DU VERMANDOIS

SAISON ESTIVALE 2021 DU 3 JUILLET AU 31 AOÛT



	MATIN	APRÈS-MIDI	SOIR
LUNDI	10h00 à 13h15	14h00 à 18h00	
MARDI		14h00 à 18h00	19h00 à 21h00
MERCREDI		14h00 à 18h00	
JEUDI	10h00 à 13h15	14h00 à 18h00	19h00 à 21h00
VENDREDI		14h00 à 18h00	
SAMEDI		14h00 à 18h00	
DIMANCHE	9h00 à 12h00		

» Évacuation des bassins 15 minutes avant

AQUAGYM

	MATIN	APRÈS-MIDI	SOIR
LUNDI			18h15 à 19h00
MERCREDI	10h00 à 10h45		18h15 à 19h00

AQUAJOGGING

	MATIN	APRÈS-MIDI	SOIR
VENDREDI			18h15 à 19h00



03.23.09.37.35.35



Communauté de Communes
du Pays du Vermandois

Période estivale du 1^{er} mai au 31 août (petit et grand bassin)

	HORS VERMANDOIS	VERMANDOIS
ENTRÉES		
Enfant (- 16 ans)	2,40 €	2,10 €
Adulte	3,20 €	2,80 €
ABONNEMENT (10 entrées valables 3 mois)		
Enfant (- 16 ans)	21,60 €	18,90 €
Adulte	28,80 €	25,20 €
LOCATION MATÉRIEL		
	0,60 €	0,60 €

Période hivernale du 1^{er} septembre au 30 avril (petit bassin uniquement)

	HORS VERMANDOIS	VERMANDOIS
ENTRÉES		
Enfant (- 16 ans)	2,20 €	1,90 €
Adulte	3,00 €	2,60 €
ABONNEMENT (10 entrées valables 3 mois)		
Enfant (- 16 ans)	19,80 €	17,10 €
Adulte	27,00 €	23,40 €

Toute l'année

LEÇONS DE NATATION ADULTES		
1 séance	11,00 €	10,00 €
10 séances	99,00 €	90,00 €

LEÇONS DE NATATION ENFANTS		
1 séance	10,00 €	9,00 €
10 séances	90,00 €	81,00 €

COURS DE PERFECTIONNEMENT		
Trimestre	40,00 €	40,00 €

AQUAFORME		
1 séance	6,00 €	5,50 €
10 séances	54,00 €	49,50 €

AQUABIKE AVEC ANIMATION		
1 séance	9,00 €	9,00 €
10 séances	81,00 €	81,00 €

AQUABIKE SANS ANIMATION		
1 séance	7,00 €	7,00 €
10 séances	63,00 €	63,00 €

CENTRE DE LOISIRS (groupe de 40 enfants maxi, sur réservation pour 1 heure)		
1 séance	45,50 €	23,00 €

SCOLAIRES LOCATION CRÉNEAUX (groupe de 39 élèves maxi sur réservation pour 45 min)		
École communale	48,50 €	Gratuit
Collège classe de 6ème	50,50 €	Gratuit
Collège hors classe de 6ème	50,50 €	18,50 €

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE ANIMATION PAR UN M.N.S. - B.E.E.S.A.N		
École communale	48,50 €	Gratuit
Collège classe de 6ème	47,50 €	Gratuit
Collège hors classe de 6ème	50,50 €	18,50 €

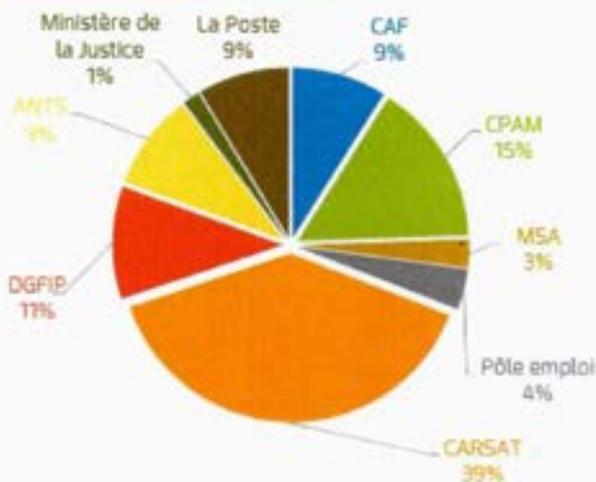




Flash info France Services Itinérant Janvier à juin 2021

655 usagers accueillis et **1082** dossiers réalisés

Les 9 partenaires nationaux



274 dossiers CARSAT

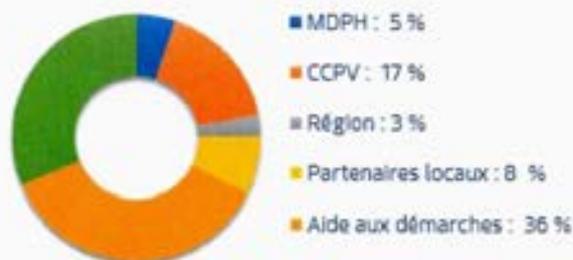
109 dossiers CPAM

76 dossiers DGFIP

19 dossiers MDPH

85 dossiers retraites

Les autres demandes



La typologie des accompagnements



537 Dossiers accueil et information

351 Aide au numérique

Zoom sur la commune de Lempire

4 habitants de Lempire ont eu recours au service sur l'ensemble des permanences

Vos administrés ont sollicité le service principalement pour des demandes CARSAT.



ÉVÈNEMENT

DANS LE

Vermandois



La Maison du
Textile

54 rue Roger Salengro
02230 Fresnoy-le-Grand

03.23.09.02.74



MYSTÉRIEUSES
PLANTES
COMESTIBLES

A LA MAISON DU TEXTILE

EXPOSITION

EN PARTENARIAT AVEC « LE JARDIN D'HÉLÈNE » DE PROISSY

du 9 juin au 31 Août 2021

Découvrez
les plantes
comestibles de
notre région

Dans le respect des gestes barrières



OFFICE DE TOURISME
du Pays du Vermandois

Communauté de Communes
du Pays du Vermandois

nos autres musées

Musée du
Touage

RIQUEVAL

Bohain
aux couleurs
de Matisse

BOHAIN-EN-VERMANDOIS



VERMAND

www.ot-vermandois.com



facebook.com/ot-vermandois



ot-vermandois



Harnière de Riqueval • RD 1044
02420 BELLECOURT
contact@c-cc-vermandois.com

CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS

2021

ESTRÉES • LEMPIRE

**INUTILE
DE LAVER LES
EMBALLAGES
EN VERRE**
Il suffit
de les vider

**LES EMBALLAGES EN VERRE
SE RECYCLENT À L'INFINI !**

A DÉPOSER



Bouteilles en verre



Pots et boîtes
en verre

**Covercles et capsules
à mettre dans votre bac de tri jaune**



A JETER

dans la poubelle ordinaire



**INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT
LE TRI, AU DOS DE CE DOCUMENT**

**LES COLLECTES S'EFFECTUENT LE MATIN.
VEILLEZ À BIEN SORTIR VOS BACS DÈS LA VEILLE AU SOIR,
EN BORD DE CHAUSSÉE, ET AU PLUS TARD À 4 H DU MATIN**

C N° Vert 0 800 68 74 73

WWW.CC-VERMANDOIS.COM



JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1 J	1 D	1 Me	1 V	1 L	1 Me
2 V	2 L	2 J	2 S	2 Ma	2 J
3 S	3 Ma	3 V	3 D	3 Me	3 V
4 D	4 Me	4 S	4 L	4 J	4 S
5 L	5 J	5 D	5 Ma	5 V	5 D
6 Ma	6 V	6 L	6 Me	6 S	6 L
7 Me	7 S	7 Ma	7 J	7 D	7 Ma
8 J	8 D	8 Me	8 V	8 L	8 Me
9 V	9 L	9 J	9 S	9 Ma	9 J
10 S	10 Ma	10 V	10 D	10 Me	10 V
11 D	11 Me	11 S	11 L	11 J	11 S
12 L	12 J	12 D	12 Ma	12 V	12 D
13 Ma	13 V	13 L	13 Me	13 S	13 L
14 Me	14 S	14 Ma	14 J	14 D	14 Ma
15 J	15 D	15 Me	15 V	15 L	15 Me
16 V	16 L	16 J	16 S	16 Ma	16 J
17 S	17 Ma	17 V	17 D	17 Me	17 V
18 D	18 Me	18 S	18 L	18 J	18 S
19 L	19 J	19 D	19 Ma	19 V	19 D
20 Ma	20 V	20 L	20 Me	20 S	20 L
21 Me	21 S	21 Ma	21 J	21 D	21 Ma
22 J	22 D	22 Me	22 V	22 L	22 Me
23 V	23 L	23 J	23 S	23 Ma	23 J
24 S	24 Ma	24 V	24 D	24 Me	24 V
25 D	25 Me	25 S	25 L	25 J	25 S
26 L	26 J	26 D	26 Ma	26 V	26 D
27 Ma	27 V	27 L	27 Me	27 S	27 L
28 Me	28 S	28 Ma	28 J	28 D	28 Ma
29 J	29 D	29 Me	29 V	29 L	29 Me
30 V	30 L	30 J	30 S	30 Ma	30 J
31 S	31 Ma	31 D	31 D	31 Ma	31 V

● Déchets ménagers résiduels ● Papiers et emballages recyclables

■ Jour férié : toute collecte tombant un jour férié est assurée,

sauf 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre : rattrapage indiqué selon calendrier

Présentation de l'ADOBUS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU VERMANDOIS



Communauté de Communes
du Pays du Vermandois



L'Interieur



L'espace Cuisine

Pour des moments de
convivialité sous la
surveillance d'un animateur.

L'Interieur

L'espace Information

Documentation en libre service

sur différents sujets:

- les addictions (drogue, alcool,...)
- sur le harcèlement
- sur la sexualité
- sur la maltraitance

L'équipe reste à l'écoute des jeunes pour les guider vers les plateformes correspondantes à leurs interrogations.



L'Interieur



L'espace "Gaming"

Présence d'une PS5, PC et de switch.

Cet outil permet une discussion facilitée avec les jeunes et entre les jeunes.

L'espace gaming est limité en temps pour conduire le groupe sur d'autres activités (sportives, jeux de plateau,...)

L'Interieur

L'espace "jeux"

Cette espace est réservé aux jeux de plateau. Très convivial, il permet de discuter plus facilement avec les jeunes.

L'espace est ouvert pour une meilleure visibilité dans le bus et l'accès est possible en fauteuil roulant.



LES ACTIVITES EXTERIEURES

SPORT INNOVANT



Bumball



Pomball



Kinball



Bouncer



LES ACTIVITES EXTERIEURES

Des activités telle que des randonnées ou jeux de piste, sont proposées.

Les jeunes sont acteurs de leurs activités :
en fonction des demandes de chacun, l'équipe d'animation
adapte son programme.

Occasionnellement, des sorties sont proposées aux jeunes afin de diversifier les activités de l'Adobus.





Beaucoup de jeunes n'ont pas accès aux loisirs, aux pratiques sportives ni à la découverte culturelle. Pour cela, l'équipe d'animateurs met en place des projets adaptés à la population.

Nous sollicitons la mixité sociale par le biais d'activités avec les jeunes et entre les jeunes.

Nous pouvons accueillir 24 jeunes de 11 à 17 ans, résidant la Communauté de Communes du Pays du Vermandois.

Les jeunes porteurs de handicap sont accueillis et sont intégrés comme tout le monde. Les activités sont adaptées.





Il est proposé aux jeunes d'aller et venir librement. La seule contrainte est de prévenir les animateurs de leur départ et de rester au minimum 45 minutes.

Le dossier d'inscription se trouve à l'Adobus sur le site internet de la Communauté de Communes et dans les mairies du territoire.

Lors de la 1ere visite à l'adobus, le jeune peut

découvrir et profiter des activités proposées par l'équipe d'animation.

Il doit au préalable remplir une fiche d'information (nom, prénom, adresse, téléphone des parents, allergies...).

Le dossier d'inscription doit être rempli lors de sa prochaine visite pour pouvoir profiter de l'ADOBUS.

Une Carte d'adhésion sera délivrée au jeunes.



- Pour participer aux activités, les éléments suivants doivent être fournis :
- o La cotisation de 5 euros pour l'année (de Septembre à fin Juin),
 - o Le règlement intérieur signé par les parents (ou le responsable légal) et par le jeune,
 - o Le dossier d'inscription complété,
 - o L'autorisation de prise de vue et de l'utilisation l'image du jeune,
 - o Le numéro d'assurance de responsabilité civile,
 - o La photocopie du carnet de vaccinations.
- Pour pouvoir participer à toute sortie les jeunes doivent fréquenter régulièrement l'Adobus.



PERIODE DE FONCTIONNEMENT

La période de fonctionnement a été choisie pour être adaptée au public visé. Elle se déroule de Septembre à fin Juin, avec des heures bien spécifiques.

Pendant la période scolaire:

- o le mercredi de 14h à 17h,
- o le vendredi de 17h à 19h,
- o le samedi de 14h à 17h.

Pendant les vacances scolaires:

- o du lundi au vendredi de 14h à 17h.

Une navette en mini-bus est proposée aux jeunes des communes à proximité du lieu de passage.



L'EQUIPE



Raphaël,
directeur



Coline,
animatrice



Amandine,
animatrice





Contact

SERVICE ENFANCE
JEUNESSE

ADRESSE

Communauté de Communes du Pays du Vermandois
Equipe Enfance Jeunesse - ADOBUS
RD 1044 Hameau de Riqueval
02420 BELLICOURT

ADRESSE EMAIL

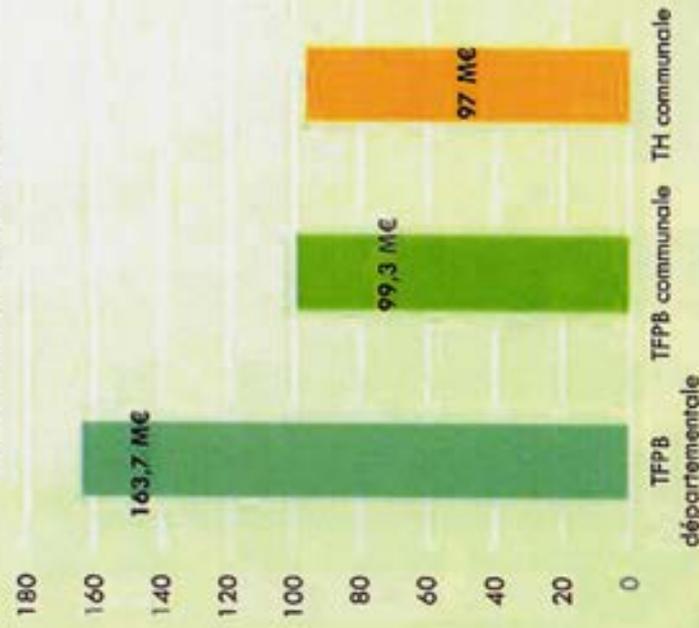
animation@cc-vermandois.com

NUMERO DE TELEPHONE

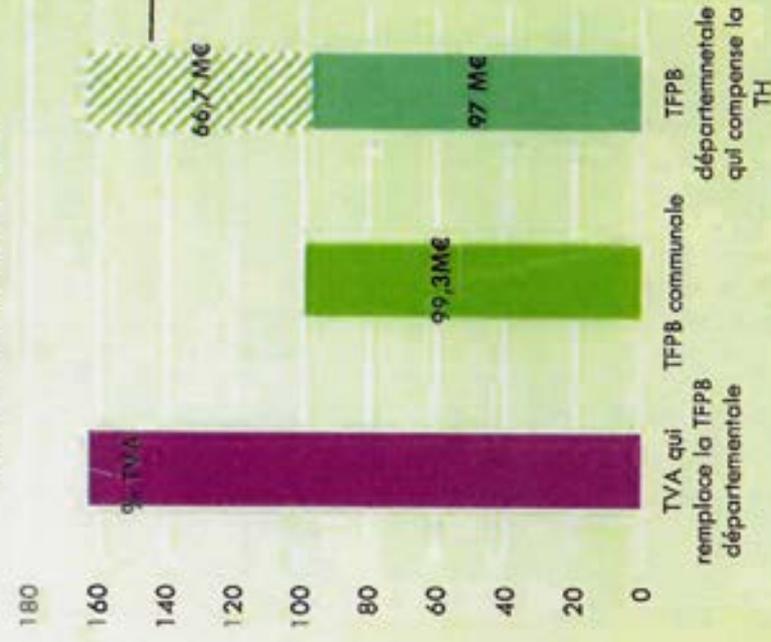
06.42.31.81.84 / 03.23.09.50.51

Conséquences de la réforme fiscale dans l'Aisne

Avant réforme AISNE



Après réforme AISNE



- TFPB = Taxe Foncière Propriétés Bâties
- TH = Taxe Habitation

HISTOIRE LOCALE

les fermes de l'Abbaye de Vaucelles du XIIème siècle à nos jours (1ère partie)

L'histoire de l'Abbaye de Vaucelles et ses fermes se confond avec l'histoire de notre terre picarde. L'abbaye est l'un des plus prestigieux monuments du Nord de la France qui a rayonné et souffert au gré des aléas du passage de l'histoire. Prenez le temps de vous perdre Rue des Vignes et d'apprécier l'Abbaye, la tour de l'échauguette et l'imposant pigeonnier de la ferme de Bonavis pour comprendre qu'ici résonne les vestiges d'une histoire riche et méconnue.

La construction de l'Abbaye s'est étalée sur de nombreuses années, par l'ajout successif de bâtiments. A son apogée, elle possédait la plus grande église cistercienne d'Europe. Pour preuve, des reliques furent confiées à la garde des abbés, notamment une épine de la couronne de Christ confiée par Saint Louis en 1257.

L'église Abbatiale accusait des dimensions hors du commun et surpassait toutes les grandes cathédrales gothiques d'Ile-de-France. Proche des incursions de l'envahisseur, une muraille d'enceinte de 7 kms de long, d'1m20 d'épaisseur et parfois de 5 à 6m de haut, fut dotée au 15ème siècle de 8 tours de guet (échauguettes) dont, seule, une subsiste à près de 2kms du monastère. L'abbaye fut presque totalement détruite à la révolution et au début du XXème siècle, pendant la première guerre mondiale. Ses possessions s'étendaient sur plusieurs régions.

Mais remontons le temps, en 1132 dans le château de Crèvecœur, le sire Hugues II d'Oisy accorde à perpétuité à la pieuse Hildiarde de BAUDOUR le fief de Ligescourt sous condition d'ériger une abbaye et d'y chanter une messe quotidienne pour la rémission des méfaits, forfaits, attentats du sire et de ses amis. Ainsi fut fondée l'abbaye de Vaucelles, domaine sauvage de Ligescourt, livré à Saint Bernard qui y installa vingt moines de Clairvaux le 1^{er} août 1132. Il plaça un anglais nommé Raoul à la tête de l'abbaye, puis le domaine qu'on appelait Ligescourt fut appelé « Vallis Cellae » (cellules dans la vallée) ou .. Vaucelles.

Bientôt là où on ne voyait que ruines des temps mérovingiens, des genêts et bruyères, on vit pousser des moissons de froment, de seigle et d'orge, des prairies fraîches et verdoyantes et même quelques joyeux vignobles, ceci grâce aux travaux des 130 religieux qui peuplaient l'abbaye en 1149. Rappelons que de nombreuses fermes de l'abbaye de Vaucelles ont été construites de part et d'autre de chaussées romaines.

L'Abbaye fait l'objet, dès sa fondation de faveurs et de donations ; Frédéric BARBEROUSSE en 1159, Philippe Auguste en 1192, les papes successifs et même le roi Saint Louis accordent protection qui devient « une des filles les plus riches de Clairvaux ». Au XIIIème siècle, l'abbaye possédait au minimum 3000 hectares de terres, de près, bois et vignes. L'abbaye s'adonna à l'élevage, un document de 1337 recense encore 74 chevaux de trait, 20 poulains, 6 chevaux de selle, 160 vaches, génisses et veaux, 1500 moutons, 200 porcs.

La production de vin était en effet indispensable à la fonction religieuse du couvent. Aussi, dès le XIII^e siècle, trouve-t-on la mention d'un champ de la vigne, à proximité du monastère, de l'autre côté de l'Escaut, où naitrait un village « Rues des Vignes ». Du moins ce vignoble ne devait il être ni assez important, ni assez productif, c'est pourquoi l'abbaye développa son domaine du Soissonnais. Elle possède des granges (ferme médiévale) qui s'étendent du Soissonnais aux prés humides du Hainaut, jusque dans les polders de Flandre maritimes. Au total, à la fin du XIII^e siècle, l'abbaye possédait 17 granges, dont à le Ronssoy, Epehy (Malassise). L'abbaye se fait marchande qui lui assure de confortables revenus, elle vend des blés, vins, laines, bois et même ses contrats de fermages.

Cependant, quand débute la guerre de cent ans (1337 – 1453), le brigandage n'épargne pas Vaucelles qui est pillée, dévastée, ruinée, par trois fois par les armées d'Edouard III d'Angleterre. Le Cambrésis, zone frontière est en permanence arpenté par les seigneurs de guerre, soudards et autres brigands. Les pestes, chute démographique et ses conséquences, la hausse des charges et la baisse des revenus seigneuriaux, a vu le domaine se rétracter.

L'abbaye devra attendre la fin du XV^e siècle pour connaître un relèvement relatif. Cependant, l'abbaye n'a rien perdu de son prestige, des rois et des princes viennent la visiter.

En 1543 Charles Quint décide de rattacher Cambrai à ses domaines. Pour protéger la frontière de l'empire contre la France il décide de faire construire à Cambrai une puissante citadelle. La muraille d'enceinte de 7kms de long de l'abbaye de Vaucelles est démantelée pour l'édification de cette Citadelle de Cambrai.

En 1556 les fermiers de Vaucelles firent à nouveaux les frais des guerres franco-bourguignonnes qui passa ici de nombreuses fois pour aller faire le siège de Péronne. Le pillage de bétail et de divers ustensiles, accable et appauvrit les fermiers, dont les champs restent en friches.

En 1529, Louise de Savoie, mère de François Ier séjourne à l'abbaye. En 1556, une première trêve est signée entre Charles Quint et le roi de France Henri II et de nombreux plénipotentiaires au sein de l'abbaye de Vaucelles.

L'Abbaye n'en demeure pas moins un champ de bataille perpétuel entre 1550 et 1770.

En 1553, l'armée de Charles Quint vint achever l'œuvre de destruction commencé sept ans plus tôt ; ses armées épuisèrent les greniers, les maisons et tous les biens, les fourrages avec leur paille. En 1558, l'abbaye de Vaucelles doit demander à son fermier d'emmener à Péronne toute la vaisselle d'argent de l'abbaye.

Laurent TELLIER

A suivre...

AU JARDIN

Tailler les plants de tomates

On entend souvent parler de « pincement » en parlant des plants de tomates. De quoi s'agit-il ? En quoi cette technique est-elle nécessaire ? Faisons le point pour y voir plus clair.

Pincer la tomate : pourquoi tant de violence

Le pincement de la tomate est une technique qui consiste à tailler certaines parties du plant afin de concentrer la sève sur la tige principale en limitant ainsi le développement latéral du pied et en privilégiant la croissance des fruits.

Ce geste très simple à réaliser ne nécessitera aucun outillage sinon les ongles du pouce et de l'index.

La bonne époque

Le pincement des tomates se pratique tout au long de la croissance de la plante et de sa culture. Vous procéderez du printemps à la fin de l'été, tout d'abord pour freiner la croissance latérale puis pour limiter le nombre de fruits et assurer leur maturation en fin de saison.

Comment pincer un pied de tomate ?

Des tiges naissent à l'aisselle des feuilles présentes sur la tige principale. Ce sont celles-ci qu'il sera nécessaire de pincer. Avec les ongles du pouce et de l'index coupez franchement la tige naissante à sa base. Renouvelez l'opération à l'aisselle de chaque feuille pour ne conserver que la tige principale qui ainsi renforcée produira des fruits plus gros et en meilleure santé. Vers la fin août, surtout dans les régions où l'été indien est inexistant et où le soleil est trop faible pour assurer le mûrissement des dernières tomates il faudra supprimer la partie supérieure de la tige principale. Pour cela, étêter celle-ci au dessus du cinquième bouquet de fleurs. La plante pourra alors consacrer son énergie aux tomates déjà présentes plutôt que d'en produire d'autres qui n'auront aucune chance de mûrir.

Quelques précautions

Attention, la tomate est sensible à plusieurs maladies cryptogamiques. Le pincement occasionne une blessure qui peut ouvrir la porte à ces maladies. Pour les éviter, plusieurs techniques et astuces peuvent être entreprises :

Transpercer la base du pied de part en part avec un petit fil de cuivre.

Ne jamais arroser directement le feuillage, préférer toujours arroser le pied de la plante ;

Après un pincement, pulvériser du purin de prêle sur les parties aériennes en prévention.

AU JARDIN

Le phénomène d'alternance de certains fruitiers

Vous avez sans doute remarqué que certains fruitiers ne produisent vraiment une bonne récolte qu'une année sur deux. Ce phénomène naturel est justement nommé 'l'alternance'. Mieux le connaître permet aussi d'en limiter les effets et de tenter d'obtenir des fruits chaque année.

Quels sont les arbres fruitiers soumis au phénomène d'alternance ?

Les arbres fruitiers à pépins tels les pommiers, les poiriers ou les agrumes sont les plus sensibles à l'alternance. Les oliviers et certains pruniers sont aussi victimes de ce phénomène. Ces arbres donnent une belle récolte tous les deux ans, la récolte intermédiaire étant moindre ou quasi-inexistante.

Comment expliquer le phénomène d'alternance chez certains fruitiers ?

Les variations climatiques printanières souvent mises en cause n'ont qu'un très lointain rapport avec le phénomène d'alternance. En fait pour bien le comprendre, il faut savoir comment et quand se forme un bourgeon floral. L'induction florale dépend de nombreux critères comme de l'espèce de la plante, des apports en nutriments, de l'intervention de certaines hormones, du cycle de la plante mais aussi des conditions climatiques de l'été précédent. Le gel, la sécheresse, la douceur du printemps n'ont donc que peu d'influence sur le phénomène d'alternance.

Les ébauches de boutons floraux se forment durant l'été précédent. Le méristème se différenciera alors afin de donner soit des bourgeons floraux soit des bourgeons végétatifs. Sur les arbres victimes d'alternance, l'année où la récolte est bonne, les fruits sont par définition plus nombreux sur les branches. Ils attirent la sève vers eux au détriment des bourgeons floraux en devenir. De plus, les graines (englobons sous ce terme les pépins et les noyaux pour faire simplifier), produisent des hormones inhibant la formation de ces futurs boutons floraux.

Comment réduire le phénomène d'alternance ?

Tous les jardiniers désireraient obtenir une belle récolte chaque année. Pour palier au problème d'alternance il est possible de planter des variétés connues pour ne pas trop alterner. Renseignez-vous toujours auprès de votre pépiniériste.

L'éclaircissage est une technique qui a fait ses preuves. Ce geste consiste en la suppression d'un certain nombre de fruits dès leur formation, puis 2 à 3 semaines plus tard pour ne conserver que 10 à 15 fruits par mètre linéaire.

Chaque espèce sera éclaircie différemment, par exemple pour les pommiers on ne conserve que le plus beau fruit du bouquet le plus proche du centre de l'arbre.

Pour les pêchers on ne conserve qu'un fruit tous les 15 cm. Pour les poiriers, on gardera seulement 2 fruits en périphérie sur le bouquet.

HUMOUR

Un homme complètement saoul entre dans une église, se dirige en titubant vers le confessionnal et s'y installe.

Un instant après, le curé ouvre le judas et lui demande:

"Je peux vous aider mon fils?"

"C'est pas de refus! Il y a du papier de votre côté?"

Deux prêtres catholiques discutent en marchant dans le jardin:

"Crois-tu que nous verrons un jour le mariage des prêtres?"

"Nous peut-être pas, mais nos enfants sûrement".

L'évêque interroge les futurs communiant. Il s'adresse à un premier enfant:

"Qu'adit le Seigneur en instituant le baptême?"

" Il a dit: Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit"

"Très bien"

Il s'adresse à un deuxième enfant:

"Qu'a-t-il dit pour l'eucharistie?"

"Prenez , mangez et buvez, ceci est mon corps, ceci est mon sang"

"C'est bien"

S'adressant à un autre enfant:

"Et toi, qu'a-t-il dit pour le mariage?"

"Heu, Heu. Ah oui, il a dit: Mon Père, pardonne-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font!"

Monsieur le curé, je me pose une question:

"Qu'est-ce qu'elle faisait comme métier la vierge Marie?"

"Elle était mère de famille mon petit, pourquoi?"

"Alors, pourquoi a-t-elle mis Jésus à la crèche, comme mon frère et moi?"

Un curé rencontre une de ses paroissiennes qu'il ne voit jamais à l'église. Comme il s'en étonne, la dame lui répond:

"Oh, je suis croyante, mais je ne pratique pas Monsieur le curé"

Et le curé répond:

"Je comprends, c'est comme moi, je suis nudiste, mais je ne pratique pas!"

La catéchiste demande:

"Combien y-a-t'il de sacrements?"

Une fillette se lève et répond:

"Il n'y en a plus"

"Et pourquoi donc?"

"Ma grand-mère a reçu les derniers"

TRAVERS DE PORC TEXAN

Préparation : 20 min

Cuisson : 20 min

Ingrédients pour 4 personnes :

2 travers de porc (40 cm) à couper en deux, 1/2 verre de ketchup, 1/4 de verre de jus d'ananas non sucré, 2 c. à soupe de sauce Worcester, 1 c. à soupe de miel, 2 c. à café de thym séché, 3 tubercules de gingembre frais râpé, 1 bonne pincée de poivre de cayenne, 2 c. à café de sauce soja, 3 gousses d'ail, 2 c. à soupe d'huile d'olive.



Préparation :

- 1) Placez les travers dans une cocotte-minute, recouvrez-les d'eau froide, ajoutez une pincée de thym et laurier, portez le tout à ébullition pendant 15 min, sortez aussitôt les travers, afin qu'ils refroidissent. Mélangez les ingrédients de la marinade.
- 2) Tartinez ensuite la viande de marinade, recouvrez les travers avec le reste de la marinade, mettez le tout à mariner au frigo pour la nuit.
- 3) Faites-les griller dans une poêle ou au barbecue.

FILET MIGNON DE PORC GRILLE AU BARBECUE



Préparation : 30 min

Cuisson : 25 min

Ingrédients pour 4 personnes :

1 ou 2 filets mignon de porc de 350 à 400 g chacun, 1 verre de jus d'orange, 1 verre de sauce soja, 1 verre de sauce Worcestershire.

Préparation :

- 1) Préparez la marinade pour la viande de porc. Dans un petit saladier, mélangez à l'aide d'une cuillère le jus d'orange, la sauce soja et la sauce Worcestershire. Versez la marinade dans un plat creux et plongez-y les filets mignons de porc.
- 2) Couvrez de film alimentaire et laissez mariner pendant quelques heures au réfrigérateur.
- 3) Allumez le barbecue pour bien le préchauffer. Déposez sur la grille les filets mignons de porc et faites les griller pendant environ une vingtaine de minutes (à adapter selon la chaleur de la braise et l'épaisseur de la viande). Retournez les filets toutes les 4 à 5 minutes.
- 4) Tout au long de la cuisson, mouillez la viande de temps en temps avec la marinade. Servez les filets mignons de porc grillé au barbecue coupés en petites tranches rondes, épaisses d'un centimètre environ.

RIBS DE PORC GRILLES AU BARBECUE

Préparation : 10 min

Cuisson : 25 min

Ingrédients pour 2 personnes :

300 de ribs de porc

POUR LA MARINADE :

1 gousse d'ail, 1 c. à soupe de ketchup, 1 c. à soupe de cognac, 2,5 c. à soupe de sauce soja légère, 1 c. à café de paprika, 1 c. à soupe de miel, 1 c. à café de sucre brun, 1 c. à café de fécule de pomme de terre.



Préparation :

- 1) Pelez et hachez la gousse d'ail.
- 2) Dans un saladier, mélanger l'ail coupé avec le ketchup, le cognac, la sauce soja, le paprika, le miel, le sucre brun, le poivre et la fécule de pomme de terre.
- 3) Badigeonnez la viande avec la moitié de la marinade. Réfrigérez la préparation durant 2 h en couvrant le saladier.
- 4) Faites cuire la viande de chaque côté au barbecue durant 25 min. Au bout de ce délai, couvrez de la marinade restante.

GRILLADE DE POULET AU CIDRE ET AUX EPICES



Préparation : 45 min

Cuisson : 15 min

Ingrédients pour 4 personnes :

4 blancs de poulet, 1 litre de cidre brut, épices, herbes aromatiques, 1 oignon rosé, 2 tomates, sel, poivre.

Préparation :

- 1) La veille, ôtez les graisses et dénervéz les blancs de poulet sans les abîmer.
- 2) Épluchez, lavez et découpez grossièrement l'oignon. Après avoir lavé les tomates, découpez-les également grossièrement.
- 3) Avec un pinceau, recouvrez les blancs de poulet de moutarde et posez-les dans un récipient. Recouvrez-les des quartiers de tomates et des découpes d'oignon. Assaisonnez avec du sel et du poivre. Recouvrez la préparation ensuite, avec 1 ou 2 c. à café d'une ou plusieurs épices choisies selon vos préférences (muscade, curry, piment rouge, paprika...). Ensuite, faites de même avec des herbes aromatiques de votre choix (persil, thym, marjolaine, aneth).
- 4) Renversez tout le cidre sur la préparation. Mélangez bien afin que les morceaux de poulet soient complètement immergés. Mettez le couvercle puis, conservez au frais pendant 24 h.
- 5) Le lendemain, retirez vos blancs de poulet du frigo et égouttez-les. Faites-les griller au barbecue. En fin de cuisson, versez-y les oignons ainsi que les quartiers de tomates au dessus.

AIDE-MEMOIRE

Services Publics

Gendarmerie.....	03.23.66.80.17.
Hôpital.....	03.23.06.71.71.
Appel aux malades.....	03.23.06.72.72.
S.A.M.U.....	15.
Pompiers.....	18.
Sous-Préfecture.....	03.60.09.81.11.
Sécurité Sociale.....	03.23.08.41.41.
Receveur des P.T.T. (Bellicourt).....	03.23.09.30.40.
Trésorerie de Le Catelet (mardi et jeudi après-midi).....	03.23.66.22.87.
Trésorerie de Saint-Quentin.....	03.23.62.30.40.
Météorologie Nationale.....	08.36.68.02.02.
Horloge Parlante.....	36.99.
Centre anti-poison.....	08.25.81.28.22.

A L'empire

Mairie.....	09.60.40.33.32.
-------------	-----------------

Services Médicaux

Médecins

Dr. BRASSART à Epehy.....	03.22.86.64.20.
Dr. CAREMELLE à Gouzeaucourt.....	03.27.74.74.74.
Dr. COCHETEUX à Villers-Outréaux.....	03.27.82.02.28.
Dr. DELASSUS à Villers-Outréaux.....	03.27.82.00.21.
Dr. HERBIN à Gouzeaucourt.....	03.27.82.14.01.
Dr. HUBERT à Gouy.....	03.23.66.21.27.
Dr. LENGLET à Epehy.....	03.22.86.64.20.
Dr. LESEUR à Epehy.....	03.22.86.64.20.
Dr. ROUSSEAU à Nauroy.....	03.23.09.52.07.
Dr. VANDEVILLE à Vendhuile.....	03.23.08.18.77.

Pharmacies

HAUDIQUET à Wallincourt.....	03.27.82.72.52.
VAN INGHELANDT à Le Catelet.....	03.23.66.21.77.
MARCUS à Villers-Outréaux.....	03.27.82.00.77.
FRANCOIS à Beaufort.....	03.23.09.41.67.
VAILLANT à Epehy.....	03.22.86.64.25.

Soins Infirmiers

Centre de soins (Vendhuile).....	03.23.66.20.91.
Monsieur BELGUISE (Roisel).....	03.22.86.60.50.
Madame BROUTIN Carine(Villeret).....	06.65.51.83.42.
Madame HIDRI-DERVILLE Donya (Bellenglise).....	06.72.21.78.35.
Madame JAMINON (Epehy).....	03.22.86.64.83.
Madame NOIRET-JUBE Pascale (Roisel).....	03.22.86.67.08.
Mademoiselle POIZOT Jessica (Hargicourt).....	06.77.90.24.86.
Madame RICHE (Roisel).....	03.22.86.67.08.
Madame TABARY RENAUX Sylvie (Le Ronsoy).....	06.11.12.92.43.

Ambulances

DUFLOT (Roisel).....	03.22.86.61.38.
HARDELIN (Le Catelet).....	03.23.66.21.00.
TRICQUET Jean-Jacques (Hargicourt).....	03.23.09.50.24.

S.I.V.O.M.

Aide-Ménagères.....	03.23.66.23.90.
Soins à Domicile.....	03.23.66.26.54.

Kinésithérapeute

CHAMBELLAN François (Roisel).....	03.22.86.67.07.
HERBET Jean & Florence (Beaufort).....	03.23.09.44.33.
HERBET Jean & Florence (Bellicourt).....	03.23.09.44.33.
MOSSINO Maxence (Epehy).....	03.22.86.77.22.
SELLIER Caroline (Epehy).....	03.22.86.77.72.

Osthéopathe

WATINE Flora (Epehy).....	06.63.03.55.18.
---------------------------	-----------------

Dentistes

BOULONGNE Coralie (Nauroy).....	03.23.09.59.59.
CRONIER Pierre (Roisel).....	03.22.86.84.36.
HERY-SKOTRCZAC (Epehy).....	08.91.65.91.11.

Pédicure

BIGNY Camille (Epehy).....	03.22.86.74.08.
----------------------------	-----------------



ASG BATIMENT

Entreprise située à LEMPIRE (02420)

MAÇONNERIE GÉNÉRALE

~ ~ ~

TERRASSEMENT

~ ~ ~

COUVERTURE

~ DEVIS GRATUIT ~

Gérant : ANFRAY Guillaume

● 06/46/48/49/61

● asgbatiment@outlook.fr